

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Conséquences des projets de revitalisation
urbaine « Rive Gauche » et « PHENIX » sur la
prostitution au sein du quartier du Triangle à
Charleroi.

Auteur : Gwenaëlle Oerlemans
Promoteur(s) : Fabienne Leloup
Année académique 2018-2019
Master 60 en Sciences Politiques orientation générale

Résumé

En 2009, la ville de Charleroi a mis en place des projets de revitalisation urbaine afin de répondre au déclin de la ville.

Ce mémoire s'intéresse aux conséquences de projets de revitalisation urbaine sur la précarité sociale. Plus particulièrement, aux conséquences des projets « Rive Gauche » et « PHENIX » sur la prostitution au sein du quartier du Triangle à Charleroi.

Après avoir dressé un rapide portrait sociodémographique de Charleroi, deux sujets seront développés, le quartier du Triangle et la précarité en ciblant plus précisément la prostitution.

Les deux projets de revitalisation urbaine « PHENIX » et « Rive Gauche » et la prostitution sont présentés et analysés à travers les actions menées par les associations et les réactions politiques en lien avec le quartier d'étude.

Appuyés par les concepts de précarité sociale, prostitution et mixité sociale dans un contexte urbain, l'auteure met en lien ces concepts dans le cadre du quartier du Triangle à Charleroi.

Les résultats montrent que des projets de revitalisation urbaine engendrent des dommages collatéraux pour les populations les plus précarisées.

Remerciements ;

*Je tiens tout d'abord à remercier Madame Fabienne Leloup, ma promotrice pour ses conseils
judicieux et ses remarques dans l'élaboration de ce mémoire ;*

*Je tiens également à remercier Anne Cattiez, Isabella Greco, Luc Parmentier, Martine Di
Marino, Valérie Dubucq, et toutes les autres personnes rencontrées pour le temps accordé et
les réponses qu'ils ont pu m'apporter.*

*Enfin, je remercie du fond du cœur, Husson Claudine pour le soutien, en toutes circonstances
qu'elle a pu m'apporter dans la rédaction de ce mémoire.*

Table des matières

Introduction	8
Charleroi : projets de revitalisation urbaine et conséquences sur la précarité sociale.....	8
Plan du mémoire	9
Question de départ et méthodologie	10
Chapitre 1 : Charleroi et le quartier du Triangle	13
1.1 Introduction	13
1.2 Portrait socio-économique de Charleroi	14
CARTE N°1 : Carte des 5 districts de Charleroi.....	15
1.1.1 La population et son évolution	15
1.1.2 Santé et Espérance de vie	16
1.1.3 Logement.....	17
1.1.4 Formation	17
1.1.5 Taux emploi/ chômage et Revenu d'Intégration Sociale (RIS)	17
1.1 Le quartier du Triangle	19
CARTE N°2 : carte situant le quartier du Triangle.....	20
1.2 La prostitution dans le quartier du Triangle	21
CARTE N°3 : carte situant les associations dans le quartier du Triangle.....	21
Chapitre 2 : les projets de rénovation urbaine et ses conséquences	24
2.1 Charleroi, la prostitution et une image à redessiner	25
2.2 Projets de redéploiement de la Ville Basse : « Rive Gauche » et « PHENIX »	26
2.2.1 Projet « PHENIX ».....	26
2.2.2 Projet « Rive Gauche ».....	28
CARTE N°4 : carte reprenant la circulation autour du centre commercial « Rive Gauche »..	29
2.3 Impacts prévus et réels de « Rive Gauche » et « PHENIX » sur le quartier du Triangle.....	29
2.4 Conséquences de ces deux projets de redéploiement urbains sur la prostitution dans le quartier du Triangle	33
2.5 Actions portées par les associations	35
2.6 Réactions du pouvoir politique.....	36
Chapitre 3 : Cadre théorique et cas d'application	39
3.1 La précarité sociale et la ville	39
3.2 La prostitution et la ville.....	41
3.3 La mixité sociale et la ville.....	45
3.4 Conclusion	48
Cas d'application.....	49

La précarité sociale et la ville	49
La prostitution et la ville.....	51
La mixité sociale et la ville.....	52
Perspectives d’avenir pour le quartier du Triangle	55
Le Left Side Business Park.....	55
Le Colisée.....	56
Conclusions générales	58
Bibliographie.....	60

Liste des annexes

ANNEXE N°1 : courrier de Saint-Lambert Promotion SA à la ville de Charleroi.

ANNEXE N°2 : règlement communal 2014 relatif à la prostitution.

ANNEXE N°3 : commission de travail « prostitution » Conseil consultatif Egalité femmes hommes.

ANNEXE N°4 : questionnaire semi directif utilisé lors des entretiens.

Liste des cartes

CARTE N°1 : Carte des 5 districts de Charleroi.

CARTE N°2 : carte situant le quartier du Triangle.

CARTE N°3 : carte situant les associations dans le quartier du Triangle.

CARTE N°4 : carte reprenant la circulation autour du centre commercial « Rive Gauche ».

Introduction

Charleroi : projets de revitalisation urbaine et conséquences sur la précarité sociale

A travers ce travail, nous allons tenter de définir, grâce aux informations collectées auprès des différents intervenants et nombreuses littératures, l'impact des projets de revalorisation urbaine sur la précarité sociale.

Le pouvoir communal de Charleroi a mis en place deux projets urbains pour répondre à la situation socio-économique difficile de la ville de Charleroi en 2009 : « PHENIX » et « Rive Gauche ».

Le projet privé « Rive gauche » s'inscrit au sein du projet public « PHENIX » et se traduit par la construction d'un centre commercial situé en centre-ville. Plus précisément à proximité du quartier du Triangle, notre étude de cas. Ce quartier est principalement occupé par une population touchée par la précarité sociale.

En outre, la précarité sociale étant plurielle, il nous a fallu sélectionner un public spécifique, à savoir les professionnelles du sexe. Ce choix n'est, évidemment, pas l'objet du hasard, il est le fruit de nos recherches qui nous ont amenée à constater, au-delà de ma perception personnelle, que ce phénomène social touche le quartier ciblé. Nous aurons, à ce titre, l'occasion de constater ultérieurement que le sort de ces populations constitue une variable, si pas essentielle, non négligeable dans l'élaboration d'un plan aussi ambitieux que « Rive gauche ».

Notre objet d'étude porte donc sur les liens entre la construction de « Rive gauche » et son impact sur la prostitution dans le quartier du Triangle. Notons d'emblée que peu de travaux ont analysé les liens entre les projets de rénovation urbaine et la prostitution. Cette dernière est en général traitée dans des travaux de sociologie et vraiment peu d'analyses de politique urbaine ont abordé la question de la prostitution dans le cadre de l'analyse des politiques liées à la rénovation urbaine ou à la lutte contre la précarité.

Pour mener à bien cette recherche, nous nous appuyerons sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'intervenants politiques mais également auprès d'acteurs sociaux qui tentent d'accompagner ces professionnels du sexe dans le quartier du Triangle (voir liste dans le point suivant).

Plan du mémoire

Le chapitre un sera divisé en trois points.

D'abord, nous dresserons un rapide portrait sociodémographique de Charleroi en s'appuyant sur cinq indicateurs sociodémographiques, à savoir la population et son évolution, la santé et l'espérance de vie, le logement, la formation, le taux de chômage et du revenu d'intégration sociale.

Ensuite, nous nous intéresserons au quartier du Triangle à Charleroi, notre terrain d'études.

Enfin, notre objet, lié à la précarité portant sur la prostitution, nous nous concentrerons sur la prostitution dans le quartier du Triangle et à Charleroi en général, et la réalité de ce public précarisé.

Le chapitre deux abordera les deux projets de revitalisation urbaine « PHENIX » et « Rive Gauche » mis en place par le pouvoir politique communal.

Ces deux projets ont été créés pour répondre à la situation socio-économique de Charleroi.

Ce chapitre traitera également des conséquences de ces deux projets urbains sur le quartier du Triangle et sur la prostitution dans ce quartier.

Pour terminer, nous aborderons les actions menées par les associations et les réactions politiques en lien avec le quartier du Triangle, la prostitution et à ses deux projets urbains.

Le troisième chapitre définira le cadre théorique nécessaire au travail d'analyse entrepris et la mise en pratique de ce cadre dans le quartier d'études.

Notre question portant sur les conséquences de projets urbains sur la précarité sociale dans un quartier, nous développerons trois concepts en lien avec leur impact dans la ville : la précarité sociale et la ville, la prostitution et la ville, la mixité sociale et la ville.

Ensuite, nous mettrons en lien ces concepts dans le cadre de notre cas d'application à savoir : le quartier du Triangle à Charleroi.

Enfin, nous aborderons quelques perspectives d'avenir élaborées par le pouvoir politique communal pour ce quartier particulier du Triangle.

Les conclusions de notre travail présenteront les principaux résultats de notre travail.

Question de départ et méthodologie

Cette partie vise à présenter la question de départ et la méthodologie que nous avons mis en application pour réaliser ce travail.

La démarche utilisée nous permettra d'observer à l'échelle d'un quartier, les conséquences de deux projets de revitalisation urbaine sur une population touchée par la précarité sociale, spécifiquement celle de la prostitution.

Cette recherche de terrain s'appuiera surtout sur une analyse du quartier observé, construite à partir de la situation plus globale de Charleroi d'une part et des trois variables associées à la question de la précarité urbaine d'autre part.

Notre démarche de recherche initiale était la suivante :

1. Question de départ (travaillée en partie depuis des questionnements théoriques).
2. L'échantillon.
3. Visite de terrain.
4. Elaboration du guide d'entretien.
5. Prises de contacts téléphoniques avec le public concerné.
6. Récolte et analyse des entretiens.
7. Confrontation des données de terrain et de la littérature scientifique.
8. Vérification et réponse à la question de départ.

Concrètement, cette chronologie a dû être modifiée.

L'étape 3 a entraîné des modifications sur la question de départ.

En effet, une visite de terrain autour de Rive Gauche a été réalisée le 4 janvier 2019.

Cette découverte du terrain a mis en lumière, la désertification du quartier du Triangle, et ce à deux pas du centre commercial.

Nous avons constaté un quartier complètement désert à proximité du centre commercial.

Cette première visite de terrain a également permis d'interroger un riverain et un garde de Rive Gauche de manière non-directive.

Ceux-ci ont mis en avant des problèmes vécus dans le quartier : délinquance, mendicité, prostitution, désertification des commerces depuis la construction de Rive Gauche et l'aménagement du quartier par le projet PHENIX.

C'est ainsi que le concept de précarité sociale choisi au départ pour cette recherche s'est affiné pour laisser la place à l'axe de la prostitution.

La question de départ s'est donc adaptée au fil des recherches sur le quartier du Triangle et la population principale de ce quartier, à savoir les travailleuses du sexe.

Nous proposons dès lors une reformulation de notre question de recherche et obtenons la question suivante : « quelles sont les conséquences des projets de revitalisation urbaine « Rive Gauche » et « PHENIX » sur la prostitution au sein du quartier du Triangle à Charleroi ? ».

Notre recherche de terrain nous a conduit à établir un échantillon de personnes à interroger.

D'une part, des profils ont été observés sur le quartier : le public directement concerné par l'étude, des acteurs professionnels sur le terrain et des riverains.

D'autre part, vu la place que la prostitution occupe sur le quartier concerné par l'étude, nous avons choisi de rencontrer deux témoins privilégiés qui travaillent avec le public concerné pour connaître les conséquences des projets de revitalisation urbaine sur la prostitution.

Le choix s'est porté sur des entretiens qualitatifs semi-directifs qui laisse à l'enquêté le choix de s'exprimer librement.

Le guide d'entretien établi au préalable a été adapté au profil des personnes interrogées.

Comme dit précédemment, c'est lors de la première visite de terrain dans le quartier du Triangle que des problèmes dans le quartier ont été mis en avant. Au vu de notre question de départ, de la reformulation de notre questionnement et de notre diplôme en sciences politiques, le choix des questions s'est basé sur trois thèmes distincts :

1. Les relations avec les autorités publiques.
2. La précarité dans le quartier du Triangle.
3. La prostitution dans le quartier du Triangle.

Sur le plan pratique, chaque entretien a été enregistré et est consultable sur clé USB.

Notre recherche s'appuie donc sur des sources primaires et originales qui ont été obtenues par la réalisation de deux entretiens exploratoires non-directifs et cinq entretiens semi-directifs avec un questionnaire réalisé au préalable.

Ces entretiens se sont concentrés sur des acteurs locaux.

Nous avons cherché à rencontrer des acteurs publics et associatifs.

Ainsi, nous avons obtenu les réponses de :

- Pierre, nom d'emprunt, garde du centre commercial « Rive Gauche ».
- Bouanonou Sally, riveraine dans le quartier du Triangle à Charleroi.
- Dubucq Valerie, assistante sociale à l'ASBL « Espace P » ;
- Di Marino Martine, coordinatrice à l'ASBL « Entre2Wallonie ».
- Greco Isabella, attachée au cabinet de Françoise Daspremont (PS).
- Cattiez Anne, ancienne conseillère communale ECOLO et ancienne présidente du Conseil Consultatif Egalité Femmes-Hommes.
- Parmentier Luc, ancien conseiller communal ECOLO.

Pour répondre à la question : « quelles sont les conséquences des projets de revitalisation urbaine « Rive Gauche » et « PHENIX » sur la prostitution au sein du quartier du Triangle à Charleroi ? », nous allons débiter par dresser un portrait sociodémographique de Charleroi.

Chapitre 1 : Charleroi et le quartier du Triangle

1.1 Introduction

Jusque dans les années 60, Charleroi était une ville très riche. Une des plus grandes villes industrielles et minières d'Europe.

La ville était au centre d'un vaste bassin houiller. Elle tirait profit de très importants gisements de charbon. Une richesse minière qui lui vaut le nom de « Pays Noir ».

La sidérurgie, la métallurgie et la production de verre, liées à l'extraction du charbon étaient les moteurs du développement industriel.

C'est à la fin des années 60 que Charleroi verra son activité industrielle déclinée progressivement, déclin précipité par une crise pétrolière majeure et qui aboutira à la fermeture de nombreuses entreprises

Les mines de de la Région ferment petit à petit, c'est donc la fin de l'ère charbonnière du Pays Noir.

La sidérurgie et la métallurgie disparaissent également peu à peu du paysage industriel. A la suite de reconversions diverses, des entreprises sont restructurées et se spécialisent principalement dans le domaine de la chimie, la biotechnologie, l'électronique, la mécanique et l'aéronautique.

Plus précisément dans une décennie, la situation reste difficile « la situation socio-économique de la région s'est extrêmement dégradée. Les institutions publiques doivent faire face à un phénomène de paupérisation et de précarisation qui ne cesse de s'accroître.

*Les problématiques du logement, du chômage, de la santé, du vieillissement et du pouvoir d'achat, pour ne citer que ces quelques exemples, sont au centre des préoccupations des élus locaux ».*¹

En 2008, Charleroi est même élue « ville la plus laide du monde » par un sondage néerlandais.²

¹ Réseau observatoires de Charleroi, baromètre socio-économique et sanitaire de la Ville de Charleroi, 2014-2016, P.1.

² <https://www.lavenir.net/cnt/111025>, consulté le 1/07/2019

Au niveau politique, en 2006-2007, Charleroi connaît en outre une crise politique grave qui, à la suite d'affaires judiciaires, va aboutir à des condamnations de différents élus socialistes.

1.2 Portrait socio-économique de Charleroi

Pour mieux cerner le contexte et donc les enjeux de ce travail, dressons un rapide portrait sociodémographique de Charleroi.

Pour ce faire, nous avons sélectionné plusieurs données, tels que la population et son évolution, le taux d'emploi, la formation, les revenus et le logement.

Ces indicateurs ont été choisis dans le but de mieux comprendre les réalités sociales et économiques à Charleroi.

Nous nous concentrerons sur la période de 2007 à 2017, qui correspond à deux mandatures politiques de la Ville.

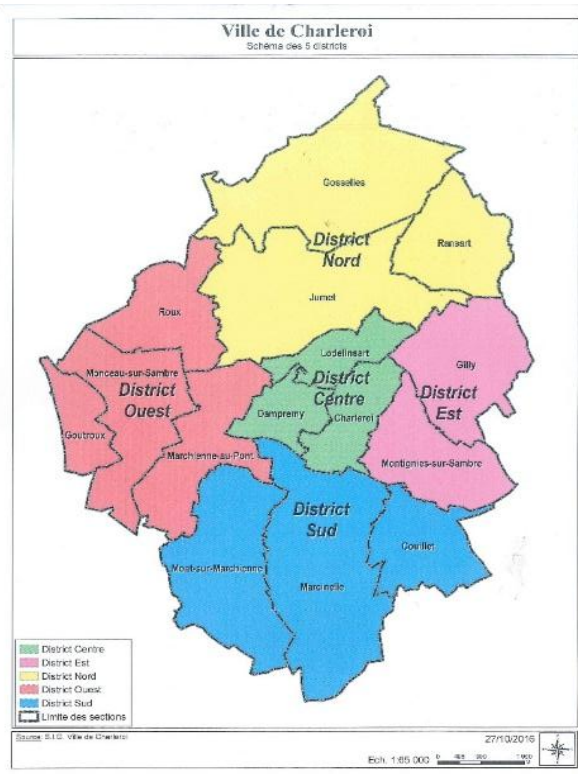
Il nous faut préciser une distinction importante pour examiner les données entre Charleroi et sa région.

La ville de Charleroi s'étend sur 15 petites communes. Charleroi fait partie de ces 15 communes.

Ces 15 communes sont divisées en 5 districts. Ceux-ci sont sous la tutelle de la ville de Charleroi.

Nous tiendrons compte des 15 communes comme base statistique.

CARTE N°1 : Carte des 5 districts de Charleroi



Source : <https://www.charleroi.be/sites/default/files/kcfinder/files/pdf%20site/Carte%20Charleroi.pdf>, consulté le 5/07/2019

1.1.1 La population et son évolution

Selon le rapport statistique de l'Observatoire de la Santé du Hainaut paru en 2018³, il en ressort que Charleroi (et ses 15 communes) est la première commune du Hainaut et même de la Wallonie en termes de nombres d'habitants.

En effet, 1er janvier 2017, la commune de Charleroi comptait 201 256 habitants (51,2 % de femmes et 48,8 % d'hommes) soit une densité de population de 1 972 hab./km².

Toujours selon ce rapport⁴, Charleroi connaît une évolution négative ces dernières années en termes d'habitants. En effet, le nombre d'habitants en 2007 était de 201.550, cette évolution est positive jusqu'en 2012 avec un nombre de 203.871 mais on remarque ensuite une évolution négative pour atteindre 201.256 d'habitants en 2017.

³ Fiche communale de la Ville de Charleroi, Observatoire de la Santé en Hainaut, 2018, p.6.

⁴ Idem

Cette décroissance est de 0.2% entre 2007 et 2017, alors que la tendance générale est la croissance de la population pour le Hainaut (+ 3.6%), la Wallonie (+5.5%), la Flandre (+6.6%) et la Belgique (+7.2%).

Concernant la population étrangère, dans les données statistiques officielles⁵, on peut lire qu'en 2016, Charleroi compte un taux supérieur aux taux observés pour le Hainaut, la Wallonie, la Flandre et la Belgique.

On remarque également que la grande majorité des personnes étrangères rencontrées à Charleroi est de nationalité italienne (39.5% de l'ensemble de la population étrangère). Ensuite nous retrouvons 9.5% pour les nationalités marocaines, 7.6% pour les nationalités françaises et 7.3% pour les nationalités turques. Viennent ensuite les nationalités roumaines, algériennes et espagnoles.

Concernant l'âge de la population Carolo, pour l'année 2017, les moins de 20 ans représentent 24.6% de la population totale et les 65 ans et plus, 17,4%.

*« Les moins de 20 ans sont proportionnellement plus nombreux à Charleroi qu'en Hainaut ou en Wallonie ».*⁶

1.1.2 Santé et Espérance de vie

Le Réseau Observatoire de Charleroi⁷ nous explique l'espérance de vie par commune du Hainaut en faisant un lien entre l'espérance de vie des hommes et des femmes et le revenu médian du ménage.

A titre d'exemple, si l'on compare deux communes hainuyères dont l'une a un revenu de 1000 euros plus élevé que l'autre, celle au revenu supérieur indiquera une espérance de vie plus importante.

A Charleroi, l'espérance de vie des hommes et des femmes est inférieure à celle de la population hainuyère.

⁵ <https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>, consulté le 1/07/2019.

⁶ Fiche communale de la Ville de Charleroi, Observatoire de la Santé en Hainaut, 2018, p.7.

⁷ Réseau observatoires de Charleroi, baromètre socio-économique et sanitaire de la Ville de Charleroi, 2014-2016, p.10.

Concernant l'état de santé de la population Carolo, toujours selon les données récoltées par le Réseau Observatoire de Charleroi⁸, il ressort que les personnes souffrant d'au moins une maladie chronique impliquant une certaine dépendance sont plus nombreuses qu'en Wallonie et en Hainaut. De même, la part des bénéficiaires de l'assurance maladie soignés pour des problèmes de diabète est plus importante qu'en Hainaut et en Wallonie.

1.1.3 Logement

Concernant l'état immobilier de la ville, le rapport statistique de l'Observatoire de la Santé du Hainaut⁹ démontre que Charleroi comptait en 2016, 100 732 logements sur son territoire communal.

En 2016, le prix de vente d'une habitation est inférieur par rapport aux prix moyens hainuyers et wallons.

1.1.4 Formation

Le rapport statistique de l'Observatoire de la Santé du Hainaut¹⁰ met en avant que le niveau d'instruction qu'au 31/12/2016, 14.9% des habitants de 18 ans et plus à Charleroi disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

19.5% ne dépassent pas le stade des études primaires et 4.9% ne possèdent aucun diplôme ou certificat.

En comparaison, la commune présente un taux de diplômés de l'enseignement primaire plus élevé qu'en Hainaut et à l'inverse un taux de diplômés du supérieur plus faible.

Le niveau d'instruction à Charleroi est donc plus faible qu'en Wallonie et en Belgique.

1.1.5 Taux emploi/ chômage et Revenu d'Intégration Sociale (RIS)

L'emploi est un secteur en difficulté depuis de nombreuses années à Charleroi.

En effet, selon le rapport du réseau Observatoire de la Santé en Hainaut¹¹, il ressort qu'au 31/12/2016, le taux d'emploi, inférieur aux taux d'emploi hainuyer et wallon s'élève à 45.9%.

⁸ Réseau observatoires de Charleroi, baromètre socio-économique et sanitaire de la Ville de Charleroi, 2014-2016, p.11.

⁹ Fiche communale de la Ville de Charleroi, Observatoire de la Santé en Hainaut, 2018, p.15.

¹⁰ Idem, p.19.

¹¹ Fiche communale de la Ville de Charleroi, Observatoire de la Santé en Hainaut, 2018, p.20.

Entre 2005 et 2015, le taux d'emploi à Charleroi a diminué (de 46.3% à 45.9%).

On lit également que le commerce est le secteur d'activité qui emploie le plus de travailleurs (11.7%). Viennent ensuite les secteurs de l'enseignement (10.8%), l'administration publique (6.2%) et les activités de la santé humaine (5.7%).

« Le défaut à Charleroi c'est que sa main d'œuvre n'est pas assez qualifiée pour les métiers d'avenir.

Charleroi était principalement ancrée dans le secteur industriel.

D'autres secteurs se développent actuellement, principalement dans le secteur des services. En effet, l'hôpital Marie-Curie à Lodelinsart a ouvert ses portes en octobre 2014. Un autre hôpital va également être créé d'ici 2020 à Gilly.

*Le commerce devrait également se développer notamment avec les projets Rive Gauche et Phénix ».*¹²

A propos du taux de chômage, si l'on observe les chiffres dans le rapport du réseau Observatoire de la Santé en Hainaut¹³, au 31 décembre 2016, on constate qu'il était de 20.3% pour l'année 2016. Il est nettement supérieur à ceux des autres territoires (Hainaut, Wallonie, Flandre ou Belgique).

Entre 2015 et 2016, le taux de chômage a augmenté à Charleroi, passant de 19.7% à 20.3%.

Concernant le taux du Revenu d'intégration sociale (RIS) à Charleroi, observé dans le rapport du réseau Observatoire de la Santé en Hainaut¹⁴, ramené à la population des 18 à 64 ans, la part des bénéficiaires du RIS à Charleroi s'élève à 7,4 %.

Elle est de 4,6 % en Hainaut, 4,1 % en Wallonie et 2,7 % en Belgique.

Toujours selon ce rapport, entre 2005 et 2015, le nombre de bénéficiaires du RIS (9 007 en 2015) a augmenté de 90,4 % à Charleroi. Cette augmentation est de 89 % en Hainaut, 66,4 % en Wallonie et 49,8 % en Belgique.

En conclusion, on peut retenir que Charleroi est une commune très peuplée, et avec la plus forte densité du Hainaut et de la Wallonie avec 1 972 hab./km².

¹² Parmentier L, membre du parti écolo, rencontré le 10/10/2017.

¹³ Fiche communale de la Ville de Charleroi, Observatoire de la Santé en Hainaut, 2018, p.22.

¹⁴ Idem p.20.

Elle compte une grande proportion d'étrangers et de jeunes de moins de 20 ans. Ces éléments démographiques traduisent à la fois un potentiel positif pour la ville mais aussi une charge notamment en matière de services.

Aujourd'hui, Charleroi reste une commune en difficulté.

L'espérance de vie à Charleroi est inférieure à la population hainuyère, le niveau d'instruction ainsi que le taux d'emploi sont très faibles. Le taux de chômage est supérieur à celui du Hainaut, de la Wallonie et de la Flandre et la part des personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale est également supérieure à la moyenne du Hainaut, de la Wallonie et de la Flandre.

Tous ces indicateurs nous démontrent que Charleroi est une ville où la précarité sociale est très présente,

Nous développerons le concept de précarité sociale dans le chapitre trois mais nous pouvons déjà définir la précarité sociale comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible* ». ¹⁵

1.1 Le quartier du Triangle

Après avoir dressé un rapide portrait sociodémographique de Charleroi, arrêtons-nous sur le quartier de l'objet de notre étude : le quartier du Triangle à Charleroi.

Le quartier du triangle également appelé « quartier chaud de la Ville Basse » est composé de trois rues : rue Desandrouin, rue du Moulin, rue de la Fenderie.

Jusqu'à la fin des années 90, la prostitution dans les bars était extrêmement répandue.

Les gens passaient en voiture, faisaient le tour d'une rue à l'autre d'où l'appellation du Triangle.

¹⁵ J.WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987, p. 14.

1.2 La prostitution dans le quartier du Triangle

La prostitution a toujours existé à Charleroi.

Jusqu'à la fin des années 90, la prostitution était concentrée dans le quartier du Triangle et on y retrouvait principalement de la prostitution de bar.

A ce jour, la prostitution de rue est l'activité principale.

Si la majorité de la prostitution est féminine, elle concerne aussi des hommes et des transsexuels.

Suite aux différentes réglementations que nous détaillerons dans le chapitre suivant, la prostitution dans le quartier du Triangle a évolué à partir de 2002.

En effet, c'est à partir de ce moment-là qu'elle est devenue principalement de rue.

Les deux seules associations qui aident les personnes prostituées à Charleroi sont situées dans le quartier du Triangle.

Il s'agit de « l'Espace P » et « Entre2Wallonie ».

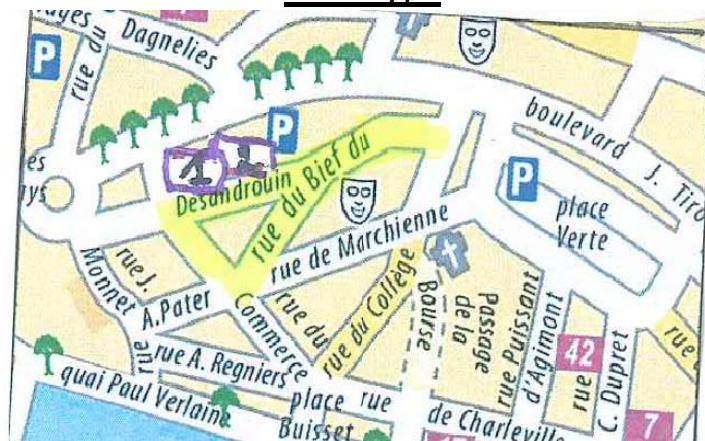
« L'Espace P » est un service qui vient en soutien aux personnes prostituées et à leur entourage.

Les travailleurs sociaux reçoivent les personnes concernées dans leur lieu de permanence mais vont également sur le terrain, dans des bars ou lieux privés (n°1 sur carte n°3).

« Entre2Wallonie » est un service qui œuvre dans le soutien et l'aide aux personnes prostituées.

Le service est actif sur le lieu de permanence mais également sur le terrain (n°2 sur carte n°3).

CARTE N°3 : carte situant les associations dans le quartier du Triangle



Source : <https://www.charleroi.be/cartejesuisla>, consulté le 24/06/2019.

Concernant les caractéristiques de cette population, si l'on observe les chiffres dans les rapports d'activité de l'ASBL « Entre 2 Wallonie » entre 2007 et 2017¹⁶, on peut lire que l'activité est principalement exercée par des femmes. Les hommes, transsexuels et travestis sont présents mais en petite minorité.

En effet, en 2017 les femmes représentent 90.7% de cette population à Charleroi.¹⁷

Concernant l'origine des personnes prostituées, jusqu'en 2016, la population était principalement belge. La tendance s'inverse en 2016 avec un taux de 37% contre 56,7% en 2015.¹⁸

Entre 2007 et 2017, dans le rapport d'activités du relais social de Charleroi¹⁹, la tranche d'âge exerçant cette activité reste constante.

Les 26-60 ans sont principalement concernées. 77% de cette tranche d'âge sont représentées en 2016 et 2017²⁰.

Dans le rapport d'activités en 2017 de l'ASBL « Entre2Wallonie »²¹, on observe que 69% de cette population vit des problématiques de consommation de produits psychotropes (alcool, drogues, médicaments.). Les chiffres restent semblables entre 2007 et 2017 concernant ce critère.

Concernant la fréquentation du service Entre 2 Wallonie, l'année 2015 est marquée, par une diminution du nombre de personnes ayant fréquenté le service.

Cette diminution s'élève à 25%, alors que le service est caractérisé par une stabilité depuis 2007.

En 2017, on remarque une augmentation de contacts avec les personnes prostituées en rue et une diminution de fréquentation de ce public au sein de l'établissement.

En effet, les associations ont adopté leur mode de fonctionnement suite aux différentes réglementations et sont plus présentes sur le terrain qu'au sein de l'association située dans le Triangle. Celui-ci est devenu piétonnier, les personnes doivent se déplacer pour exercer l'activité.

¹⁶ ASBL Entre2Wallonie, rapport d'activité 2017.

¹⁷ Idem, p.10.

¹⁸ ASBL Entre2Wallonie, rapport d'activité 2016, p.8.

¹⁹ Relais social de Charleroi, rapport d'activité 2017.

²⁰ Relais social de Charleroi, rapport d'activité 2017, p.23.

²¹ ASBL Entre2 Wallonie, rapport d'activité 2017, p.10.

C'est ainsi qu'on peut lire, toujours dans le rapport d'activité de l'ASBL « Entre deux Wallonie » de 2017²², une augmentation de personnes rencontrées en rue par les travailleurs sociaux de l'ASBL, passant de 2019 en 2016 à 4013 personnes en 2017²³.

Contrairement aux personnes rencontrées dans le lieu de permanence, passant de 2794 à 2573 personnes entre 2016 et 2017.²⁴

²² ASBL Entre2Wallonie, rapport d'activité 2017, p.10.

²³ Idem, p.18.

²⁴ Idem, p.18-19.

Chapitre 2 : les projets de rénovation urbaine et ses conséquences

Il va être question avec ce chapitre d'aborder la question de la prostitution au sein du quartier du Triangle à Charleroi ainsi que les dispositions adoptées par les acteurs publics et les corrélations entre les projets « Rive gauche » et « PHENIX » avec la situation actuelle de la prostitution.

En premier lieu, nous allons définir les caractéristiques et les évolutions de la prostitution au sein du quartier et aborderai les différents arguments qui ont amené la ville à passer par les projets urbanistiques susmentionnés pour tenter de redynamiser la zone.

Pour se faire, nous nous appuyerons sur les différents acteurs tant sociaux que politiques qui ont participé ou participent à la vie et aux évolutions du quartier du Triangle.

Une fois les causes abordées, nous définirons plus précisément les projets en tant que tels, en abordant chacune des phases qui constituent le projet « PHENIX » et en détaillant de manière concise le projet « Rive Gauche ».

Les impacts prévus et réels des deux projets sur le quartier dans ce qu'il a de plus tangible, à savoir l'espace urbain, l'impact sur les infrastructures locales, notamment les commerces et l'impact que cela a eu sur l'emploi au sein du quartier seront abordés avant d'en venir aux conséquences sur la population qui nous intéresse ici, les prostituées.

Nous verrons que les deux projets vont considérablement modifier le paysage social du Triangle, plusieurs éléments nous aiderons à définir dans quelle mesure ces modifications étaient prévisibles ou prévues.

Pour finir, les deux dernières sections aborderont d'une part les actions entreprises par les ASBL présentes au sein du quartier et d'autre part, les réactions du pouvoir politique de la ville face à cette situation.

2.1 Charleroi, la prostitution et une image à redessiner

Jusqu'à la fin des années 90, la prostitution à Charleroi se partageait entre une prostitution de bar et une prostitution de rue.

Le Triangle était un quartier à forte mixité sociale avec une intense activité, de jour comme de nuit. On y retrouvait des restaurants, bars, bijouteries, une discothèque, des magasins etc.

Martine Di Marino, coordinatrice à l'ASBL « Entre2Wallonie » nous explique qu'il y avait énormément de prostitution de bars, ce qui a engendré de la traite des êtres humains, beaucoup de filles venaient des pays de l'Est et d'Afrique.

Le 30 mai 2002, le conseil communal sous la mandature de Jacques Van Gompel a voté un règlement interdisant l'ouverture ou la réouverture d'établissements sur le territoire de Charleroi où l'on trouvait de la traite des êtres humains.

Ce règlement découle du résultat des travaux de la « commission sur la traite des êtres humains » demandé par l'Institut pour l'Égalité des Chances.

S'en suivront une désertification et une dégradation du quartier. La prostitution de rue va alors se développer davantage.

Pour Martine Di Marino, il était nécessaire de réagir face à cette traite des êtres humains mais à travers ce règlement, les politiques souhaitaient déjà éradiquer la prostitution du quartier.

Elle explique que l'idée de projets de redéveloppement de la ville basse, notamment celui de transformer le quartier du Triangle a été conçu sous la mandature de Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS) en 2000 et suivie en 2004 par le bourgmestre Van Gompel (PS) avec le projet « Charleroi 2020, itinéraire pour demain ».

Anne Cattiez, ancienne conseillère communale ECOLO et ancienne présidente du Conseil consultatif de l'Égalité Femmes-Hommes à Charleroi, confirme qu'un projet participatif est lancé en 2004 à l'initiative du Bourgmestre de Charleroi, Jacques Van Gompel.

Suite aux affaires judiciaires en 2005 où de nombreux politiciens carolos ont été mêlés, le projet est abandonné.

Il faudra attendre la mandature 2007-2012 avec Jean-Jacques Viseur (CDH) comme bourgmestre pour que l'idée de redessiner la ville de Charleroi puisse à nouveau émerger.

Durant toutes ces années, le quartier du Triangle est abandonné. Les riverains se plaignent de problème d'insécurité, de salubrité, de bruits et toute autre nuisance qu'ils rattachent entre autres au développement de l'activité de la prostitution.

Selon Luc Parmentier, ancien conseiller communal ECOLO, Jean-Jacques Viseur a tenté de remettre de l'ordre durant 6 années dans le projet « Charleroi 2020 » de l'ancienne mandature mais n'avait pas de vision sur du long terme ».

La ville de Charleroi souhaite redorer son image et afin de favoriser un redressement économique, deux projets vont être lancés « PHENIX » et « Rive Gauche ».

Le premier vise à redessiner tout un plan de la Ville Basse dont le réaménagement du « Triangle ». Le second sera la construction d'un très grand centre commercial à proximité du quartier du Triangle.

Ces projets vont être pilotés à partir de 2012 par Éric Massin (PS) bourgmestre de la ville de Charleroi (16 février 2012 - 3 décembre 2012) puis par Paul Magnette (PS), à partir du 3 décembre 2012 jusqu'à ce jour.

2.2 Projets de redéploiement de la Ville Basse : « Rive Gauche » et « PHENIX »

2.2.1 Projet « PHENIX »

« À Charleroi, c'est du nom évocateur de Phénix que l'on a baptisé le projet de revitalisation du centre historique de la ville. Un projet faramineux – bénéficiant d'un financement FEDER – destiné, entre autres, à mettre en avant le patrimoine immobilier carolorégien tout en reliant les principales implantations culturelles et touristiques par la création d'une liaison ville-basse ville-haute. Cette dernière devant également servir à assurer la pérennité de l'activité

*commerciale. La volonté de rénovation a été bien accueillie par les commerçants et le milieu associatif, conscients et désireux de rendre la ville basse plus habitable et attractive économiquement. Mais si la volonté de revitalisation de la cité Carolo est compréhensible, certaines réalités sociales et économiques sont néanmoins passées au rouleau compresseur de cet oiseau de feu.*²⁵

La ville de Charleroi lance en 2009 un projet de rénovation du centre-ville appelé « PHENIX ». Le projet a pour objectif de moderniser, rénover et transformer la ville.

Le projet global PHENIX va créer une liaison continue entre la ville Haute et Basse et permettre le développement social, économique et culturel nécessaire à la re-densification urbaine.

« Ce projet a coûté 55 millions d'euros (subventionné à 40% par le fonds FEDER) ».²⁶

Charleroi Bouwmeester nous explique les huit chantiers que comprend le projet « PHENIX ».²⁷

PHENIX 1 : Redynamisation de la Ville Basse :

Ce projet concerne directement notre objet d'étude.

En effet, les rues du quartier du Triangle sont concernées par ce projet (rue Desandrouin, rue du Moulin, rue de la Fenderie).

L'objectif de PHENIX 1 est d'aménager et sécuriser l'espace public, en concordance avec le projet Rive Gauche subventionné par un promoteur privé que nous développerons par la suite.

Le quartier du Triangle a été aménagé en espace piétonnier avec une circulation très limitée pour pompiers, police etc. Des poteaux d'éclairage ont été également installés.

La démolition d'immeubles et l'acquisition de nouveaux bâtiments ont également été réalisés.

Ce projet a coûté 6.3 millions du budget global.

Citons également les autres projets porteurs pour Charleroi mais moins directement liés au quartier étudié :

²⁵ <https://www.iew.be/charleroi-rive-gauche-un-projet-urbicide/>, consulté le 24/06/2019.

²⁶ <https://www.levif.be/actualite/belgique/charleroi-la-mue-urbaine-a-commence/article-normal-29587.html>, consulté le 24/06/2019.

²⁷ <http://www.charleroi-bouwmeester.be/charleroi-dc-0>, consulté le 24/06/2019.

PHENIX 2 : Liaison Ville Basse – Ville Haute :

Ce projet vise la rénovation des rues de la Montagne, du Palais, Biarent, Basslé et du Pont de Sambre où des nouveaux revêtements de sol, de nouveaux luminaires et de nouveaux mobiliers urbains ainsi que des arbres ont été plantés.

PHENIX 3 : Aménagement de la place de la Digue :

Ici, il s'agit de viser la rénovation de la place de la Digue ainsi que quelques rues avoisinantes ont été rénovées. Un parking souterrain y a été construit avec 280 places.

PHENIX 4 : Aménagement des quais de Sambre + PHENIX 5 : Porte des Arts + PHENIX

8 : Création d'une passerelle :

Les quais de Sambre ont été rénovés pour donner une place aux piétons. Avant cet aménagement, la priorité était laissée aux emplacements de parking pour voitures. Une passerelle reliant les deux quais (le quai de la gare et le quai de la banque nationale) a été rajoutée.

2.2.2 Projet « Rive Gauche »

Le projet « Rive Gauche » a pour but de construire en plein cœur de la Ville Basse, sur la place Albert 1^{er}, un grand centre commercial de 35.000 mètres carrés avec boutiques ainsi que des restaurants et cafés répartis sur trois niveaux avec un parking souterrain.

Un hôtel a vu le jour et des nouveaux logements ont également été construits.

« Rive Gauche va bien au-delà du simple projet commercial. C'est aussi :

- La création de nombreux logements.*
- Une implantation de services (hôtels, horeca, crèche, antenne de police...).*
- Le développement de restaurants, cafés, hôtels de qualité, terrasses...*
- Un retour d'une vie urbaine de qualité, propice au retour des chalands, des promeneurs, des touristes.*
- La création d'espaces verts sur la place verte devant Rive gauche.*
- Créer des zones piétonnières pour se réapproprier l'espace public.*
- Faire revivre les rues voisines du centre commercial.*

- La création de 800 emplois ». ²⁸

Les travaux ont débuté en août 2014 et l'ouverture du centre commercial était prévue en automne 2016. Un projet d'envergure privée puisque tous les bâtiments qui ont été démolis pour sa construction ont été rachetés par un investisseur privé flamand du nom de Shalom Engelstein et le projet est géré par un promoteur privé qui s'appelle Saint Lambert promotion.

Le projet « Rive Gauche » a touché à des bâtiments qui existent depuis toujours comme par exemple « les colonnades » qui ont une architecture typique des années 1950.

CARTE N°4 : carte reprenant la circulation autour du centre commercial « Rive Gauche »



Source : <https://www.charleroi.be/actualit/rive-gauche-la-course-finale> adapté par l'auteur

Le plan ci-dessus montre le centre commercial Rive Gauche et ses rues avoisinantes.

Comme nous pouvons le constater, le quartier du Triangle est devenu piétonnier, les voitures ne passent pas par ce quartier pour rejoindre le centre commercial.

La flèche verte démontre le passage des voitures pour aller au parking Rive Gauche.

Le parking de Rive Gauche souterrain donne directement accès au centre commercial.

2.3 Impacts prévus et réels de « Rive Gauche » et « PHENIX » sur le quartier du Triangle

Rive Gauche a pour objectif d'être le moteur du développement urbain de la Ville Basse de Charleroi.

C'est un projet commercial privé complémentaire au projet public « PHENIX ».

²⁸ https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161020_00900782/rive-gauche-pres-de-800-emplois-a-pouvoir, consulté le 16/05/2019.

Nous allons uniquement nous concentrer sur PHENIX 1, qui est basé sur l'aménagement du quartier du Triangle, notre objet d'étude.

« Ces deux projets sont développés en harmonie par le biais d'un partenariat avec la Ville, et permettront de transformer l'actuelle Ville Basse en centre urbain dynamique du XXI^e siècle.

*L'ambition principale est de refaire du centre historique de Charleroi, un pôle d'attraction urbain, un lieu de vie, de promenades, de flâneries, de loisirs, d'animations urbaines, etc. ».*²⁹

Le projet « PHENIX » a un impact considérable sur le quartier du Triangle.

En effet, par ce projet, le quartier du Triangle est devenu piétonnier.

Cela a engendré beaucoup moins de passage dans les trois rues concernées.

Le projet « Rive Gauche » devait permettre de réintégrer du public dans ce quartier.

En effet, le centre commercial a été conçu pour laisser une ouverture vers les rues avoisinantes, dont le quartier du Triangle.

D'après Giorgios Maillis, le *bouwmeester* de la Ville de Charleroi :

*« L'idée d'avoir un centre commercial en centre-ville ne peut être que bénéfique. A Charleroi, une partie du parking est orientée vers Rive Gauche ; un autre vers la place Verte, qui donne directement sur l'espace public. Dites-vous bien que l'on a travaillé avec le développeur pour avoir un maximum de porosité par rapport à ce centre commercial sur la ville. En tout, il y a d'ailleurs sept entrées/sorties, ce qui est assez rare ».*³⁰

Dès lors, il en ressort que *« Le parking ne donne pas d'abord accès à Charleroi mais bien à Rive Gauche, regrette Helene Ancion, chargée de mission à la Fédération Inter-Environnement Wallonie.*

*Par son accès direct au centre commercial, cela montre que le lieu est clos sur lui-même et ne laisse que peu de chance au reste de Charleroi ».*³¹

Pour Anne Cattiez, ancienne conseillère communale ECOLO, le centre commercial « Rive Gauche » est un temple de la consommation et a tué tout le commerce des alentours. C'est un centre commercial poreux qui n'a pas du tout eu l'impact attendu par ses nombreuses entrées et sorties. Elle nous donne l'exemple de la rue du Collège qui détenait des commerces de haut

²⁹ <https://jacquesteller.files.wordpress.com/2018/11/rapport-projet-urbain-de-charleroi-miora-rabary.pdf>, consulté le 15/03/2019.

³⁰ https://www.rtb.be/info/regions/hainaut/detail_implanter-les-centres-commerciaux-en-ville-surtout-pas-selon-inter-environnement-wallonie?id=9806546, consulté le 16/04/2019.

³¹ https://www.rtb.be/info/regions/hainaut/detail_implanter-les-centres-commerciaux-en-ville-surtout-pas-selon-inter-environnement-wallonie?id=9806546, consulté le 1/05/2019.

standing tels que le magasin « Porte-plume », un grand traiteur, qui ont, tour à tour, fermé leurs commerces.

En ce qui concerne le quartier du Triangle, elle nous explique qu'il s'est complètement déserté suite à la fermeture de nombreux commerces.

Anne Cattiez, nous précise qu'à l'époque, en 2011, le conseil communal assurait que le projet Rive Gauche n'allait pas avoir d'impact négatif sur les commerces de proximité. L'idée politique était que pour qu'un centre-ville vive, il fallait justement proposer des offres de commerces variées.

Dès lors, en 2011, la Fédération Inter-Environnement Wallonie qui s'oppose au projet Rive Gauche mettait en garde le pouvoir politique communal des risques de voir la fermeture des petits commerces à proximité du centre commercial.³²

Martine Di Marino, coordinatrice à l'ASBL Entre-deux et Anne Cattiez, ancienne conseillère communale ECOLO nous explique que l'objectif de départ de Rive Gauche était d'être un complexe commercial de haut standing, ce complexe devait accueillir des enseignes de luxe. L'objectif était de faire de Charleroi une ville bourgeoise.

Dès lors, les investisseurs d'enseignes de luxe ne se sont pas manifestés.

Le projet a dû être adapté. C'est ainsi que les enseignes de la Rue de la Montagne, qui était la rue commerçante principale à Charleroi, ont migré vers le centre commercial.

Anne Cattiez complète cette information en nous expliquant que la rue de la Montagne qui était la rue commerçante principale est devenue complètement déserte suite à cette migration.

Finalement, les enseignes présentes dans le centre commercial ont attiré une toute autre population que celle attendue.

A propos de l'idée de la création d'espaces verts et l'installation de bancs sur la Place Verte devant le centre commercial pour se réapproprier l'espace public, on constate que la Place Verte n'arbore aucun espace vert et aucune possibilité de s'approprier l'espace public par le fait du manque d'infrastructures (pas de bancs publics, pas d'espace vert).

³² <https://www.iew.be/charleroi-rive-gauche-un-projet-urbicide/>, consulté le 14/03/2019.

Concernant la création des 800 emplois annoncés par le Politique, le syndicat des indépendants et des PME est d'un autre avis.

Pour eux, *« la création de nouveaux emplois n'est même pas assurée avec ce nouveau projet puisqu'il s'agira tout au plus de la migration de travailleurs provenant d'autres centres commerciaux peu à peu désertés ou de glissement de quelques emplois locaux supprimés à la faveur de ce gigantesque shopping center.*

*Le SDI va même plus loin puisqu'il assure que ce nouveau centre ne verra pas la venue d'un nombre de clients suffisants vu la concurrence commerciale d'autres centres commerciaux avoisinants et la paupérisation grandissante de la population ».*³³

Rive Gauche a également permis la création de nombreux logements.

D'après Martine Di Marino, coordinatrice de l'ASBL « Entre2Wallonie », de nombreux logements ont vu le jour tout autour du centre commercial mais à l'heure actuelle, ceux-ci ne sont pas encore tous loués. De plus, ces logements ne sont pas accessibles à tout le monde vu le prix élevé des loyers.

Mme Martine Marino et Valérie Dubucq, assistante sociale à l'ASBL « l'Espace P » concluent en expliquant que le projet PHENIX a eu un impact positif, celui de rénover les trois rues du quartier du Triangle. En effet, les trottoirs étaient dans un état catastrophique, c'était dangereux de d'y marcher, au risque de chuter.

Il y a eu un autre impact positif, celui de la propreté. Elles disent avoir vu un réel changement dans le quartier. On ne voit plus de déchets en rue, des poubelles ont même été installées.

Néanmoins, toutes deux regrettent l'insécurité dans le quartier.

Elles expliquent que le quartier est devenu mal famé, il est fréquenté par les dealers et quelques clients qui passent pour venir chez l'une ou l'autre prostituée qui habite cette zone.

En effet, le quartier du Triangle, c'était et c'est toujours le quartier principal dédié à la prostitution à Charleroi.

Nous allons maintenant nous pencher sur les conséquences de ces projets sur la prostitution dans le quartier du Triangle.

³³ <http://www.sdi.be/presse/projet-rive-gauche-le-sdi-inquiet-pour-le-commerce-carolo>, consulté le 19/02/2019.

2.4 Conséquences de ces deux projets de redéploiement urbains sur la prostitution dans le quartier du Triangle

Ces deux projets vont avoir des conséquences importantes et irréversibles sur la prostitution dans le quartier du Triangle.

En effet, le 20 septembre 2010, un accord a été signé par le Conseil Communal de la ville de Charleroi et la SA Engelstein (qui a racheté une partie de la ville basse).

SA Engelstein exige une clause inscrite dans le contrat qui stipule la suppression de la prostitution de rue sur le territoire de Charleroi Ville Basse et plus spécifiquement rue du Moulin, Desandrouin et de la Fenderie. Cette clause n'est pas négociable de la part du promoteur immobilier. (voir annexe 1)

La ville de Charleroi a accepté le contrat avec cette clause.

Après cet accord signé, un arrêté communal a été voté le 27 juin 2011.

Celui-ci interdit toute prostitution dans le quartier du triangle ainsi que dans la rue Léopold et le long des quais.

Il propose de déplacer l'activité des prostituées à la rue du Rivage, Quai de Flandres et derrière la cité des Finances et le TEC.³⁴

Valérie Dubucq, assistante sociale à « l'Espace P » nous explique que l'isolement de ce lieu de prostitution a augmenté l'insécurité pour les personnes prostituées.

Toutes les femmes ont craint pour leur sécurité et se sont retrouvées face à des situations encore plus dangereuses que dans le quartier du Triangle au sein duquel une certaine vigilance collective était possible.

De plus, ce règlement stipulera un horaire très strict et de nombreuses arrestations administratives.³⁵

Anne Cattiez nous confirme qu'en plus d'être un lieu propice aux viols et violences, elle avait fait part au conseil communal de ses inquiétudes quant à la plage horaire définie, entre 17h et 5h du matin. Beaucoup de femmes sont mères de famille, seules, ont des enfants, qu'elles doivent reprendre à l'école. Martine Di Marino, coordinatrice à l'ASBL « Entre2Wallonie » témoigne que ce règlement a eu des conséquences désastreuses sur les femmes exerçant cette profession. Le lieu insécurisant était situé sous le ring de Charleroi, et donc un lieu moins discret pour les clients. Cela a engendré une diminution de la clientèle. Les femmes ont dû accepter des pratiques sexuelles qu'elles refusaient lorsqu'elles travaillaient dans le quartier du Triangle et ont dû travailler beaucoup plus.

³⁴ <https://www.entre2wallonie.com/historique>, consulté le 2/06/2019

³⁵ Commission de travail « prostitution » Janvier 2014

C'est ainsi que les deux associations présentes dans le quartier, « Entre2Wallonie » et « l'Espace P » ont dû adapter leur manière de fonctionner et aller à leur rencontre. Les femmes ne venaient plus au sein de l'institution.

Suite au problème d'insécurité, Jean Jacques Viseur, bourgmestre (PS) à la ville de Charleroi à l'époque a fait élaguer les buissons et installer un nouvel éclairage, mais cela n'a pas solutionné le problème d'insécurité.

Suite à la décision du conseil communal de « déplacer » la prostitution, une commission de travail s'est créée en décembre 2013 à la demande du bourgmestre, Paul Magnette.

Le conseil consultatif Egalité femmes- hommes a organisé ce groupe de travail.

Les ASBL du quartier « Entre2 Wallonie » et « Espace P » ont travaillé en étroite collaboration avec le bourgmestre, la police administrative, la cellule Traite des êtres humains, les riverains, les prostituées. La concertation a duré un an.

Mme Di Marino poursuit en expliquant que toutes les parties présentes dans ce groupe de travail étaient d'accord de garder la zone du Triangle pour la prostitution. Mais en 2013, Paul Magnette, bourgmestre de la ville, a refusé cette proposition, en justifiant que les projets urbains autour du quartier du Triangle n'étaient pas compatibles avec de la prostitution.

Aucune solution satisfaisante n'ayant été trouvée, un nouveau règlement communal sera d'application le 1^{er} décembre 2014 et son Art.3 stipulera :

*« La seule présence sur la voie publique des personnes se destinant activement à la prostitution (prostitution dite de rue) est interdite sur l'ensemble du territoire communal ».*³⁶ (voir annexe n°2)

« Les choix opérés par le collège communal pour rendre séduisante la ville basse ont été vivement contestés. Pas plus d'aubaines pour le quartier rouge tout proche communément appelé le Triangle. Ce dernier abritait divers bars de prostitution, hôtels de passe, snacks et magasins de jour et de nuit... en somme tout ce que l'on peut trouver dans un quartier rouge, tant pour satisfaire les clients que les besoins des travailleu-r-ses.

Or, les activités du Triangle ternissent l'image fraîche et juvénile de cette ville basse renaissant de ses cendres... Afin d'assurer la blancheur virginale de ces rues, un règlement communal interdisant la prostitution sous toutes ses formes visibles est voté en 2014.

³⁶ idem

*Les travaux de voiries se sont ensuite chargés de rendre le quartier inaccessible et ont fait fuir une autre partie des clients et prostituées qui y travaillaient ».*³⁷

2.5 Actions portées par les associations

Les ASBL présentes sur le quartier se sont mobilisées.

Valérie Dubucq, assistante sociale à « l'Espace P » nous explique qu'en 2010, lorsque les deux associations : « Espace P » et « Entre2Wallonie » ont appris l'accord signé entre le promoteur privé et la ville de Charleroi d'éradiquer la prostitution, elles ont réagi et ont fait part de leurs craintes auprès des politiciens.

Celle de voir une prostitution clandestine se développer et s'amplifier de manière désorganisée autour du Triangle et de perdre le lien avec les personnes qui en ont besoin.

Dans un avis concernant le dossier de la prostitution établi en 2014 réalisé par la commission de travail « prostitution », on peut y lire que les prostituées elles-mêmes se sont mobilisées dans une démarche citoyenne en organisant une consultation auprès des habitants afin de maintenir la prostitution dans le quartier du Triangle. Elles ont récolté plus d'une centaine de signatures provenant d'habitants et de commerçants du quartier de la Ville Basse, leur apportant leur soutien (voir annexe n°3).

Les associations présentes sur le terrain ont également relevé les conséquences de l'arrêté communal pris en 2014 par les autorités communales.

Martine Di Marino, coordinatrice de l'ASBL « Entre2Wallonie » nous informe que la dispersion des personnes prostituées a entraîné un plus grand isolement de ces femmes et des difficultés d'accès pour les associations de terrain.

En effet, lorsque leur place centrale était au sein du quartier du Triangle, cela leur permettait un accès direct aux soins médicaux, à l'accompagnement social et psychologique, de même pour la distribution de préservatifs.

³⁷ <https://www.iew.be/charleroi-rive-gauche-un-projet-urbicide/>, consulté le 2/06/2019.

Valérie Dubucq explique qu'auparavant sa fenêtre de bureau était toujours ouverte, cela lui donnait la possibilité d'observer les situations problématiques et réagir en cas de problème (par exemple, viols ou prostitution de mineurs).

Valérie Dubucq et Martine Di Marino concluent en expliquant qu'aujourd'hui, leur mobilisation contre ces projets urbains se sont arrêtés. Il est trop tard.

Mais elles continuent à agir dans le cadre de l'accompagnement des personnes prostituées sur le terrain.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, un travailleur social de plus a été engagé à l'ASBL « Espace P ».

Martine Di Marino explique que la prostitution subit un phénomène de gentrification et l'ASBL n'a pas les moyens humains ni financiers pour se rendre auprès de toutes les personnes prostituées éparpillées sur le territoire de Charleroi et particulièrement la nuit.

2.6 Réactions du pouvoir politique

Isabella Greco, attachée au cabinet de Françoise Daspremont (PS) a repris ce dossier « problématique de la prostitution » depuis la nouvelle mandature politique. Elle dit qu'il est impossible de satisfaire tous les types de population lors d'une rénovation urbaine.

Isabella Greco explique que si la prostitution a été déplacée du Triangle vers un autre quartier suite aux plaintes des habitants pour nuisances, cette décision ne découle pas d'un accord passé avec Mr Engelstein. Le projet s'est fait en étroite collaboration et aucune décision du projet « Rive Gauche » n'a été prise de manière unilatérale par l'investisseur privé.

La ville de Charleroi aurait pu choisir un autre projet que celui de "Rive Gauche" si celle-ci n'était pas d'accord avec les clauses prévues par l'investisseur privé.

Anne Cattiez, ancienne conseillère communale ECOLO, nous dira le contraire. Les politiques désiraient à tout prix ce centre commercial. Mais ils n'ont pas eu le choix que d'accepter les clauses prises de manière unilatérale par l'investisseur privé pour qu'il continue à investir à la Ville-Basse.

Concernant le règlement communal en 2011 qui stipule le déplacement de la prostitution vers le quartier du Rivage et le long des quais de Flandres, Isabella Greco nous explique que le pouvoir politique reconnaît que cette décision n'a pas solutionné le problème, bien au contraire. Cela a engendré de l'insécurité pour les femmes.

Ce déplacement vers ce quartier a également engendré des plaintes des parents d'élèves qui s'indignaient de voir leurs enfants en contact direct avec le milieu de la prostitution.

C'est ainsi que le pouvoir politique a dû réagir et trouver une autre solution que le déplacement vers ce quartier.

Anne Cattiez a un avis plus mitigé concernant les plaintes des parents d'élèves d'une école contre le phénomène de prostitution. En effet, il y a toujours eu un hôtel de passe à proximité de cette école.

Anne Cattiez relate également que suite à ce problème de délocalisation de la prostitution, une commission s'est mise en place pour réfléchir sur un nouveau lieu de prostitution. Toutes les parties (police administrative, ASBL Espace P, Entre2Wallonie, pouvoir politique, Egalité des chances hommes-femmes et cellule Traite des êtres humains) étaient d'accord pour dire que le Triangle restait le quartier adéquat pour la prostitution, mais cette proposition a été refusée par le bourgmestre. C'est ainsi que le règlement communal de 2014 interdisant la prostitution a été rédigé.

Pour Isabella Greco (PS), l'impact négatif est minime et c'est surtout pour la zone du triangle où le problème se pose. Il est encore impossible pour elle de dire quelle est la solution idéale pour ce quartier.

Il est prévu après cet été 2019 de rencontrer des prostituées et de travailler avec les ASBL du quartier afin de trouver une solution à ce problème.

« Rive Gauche » est pour elle, le quartier général des jeunes et permet à la population de tous les âges de venir dans ce centre commercial. Cela permet donc de rompre l'isolement social. L'image de Charleroi a changé et est devenue positive, on en parle partout à travers ce centre commercial. Beaucoup de gens qui ne venaient plus tels que les Gerpinnois, les Nalinnois...etc. reviennent dans le centre-ville et sont fiers maintenant de dire qu'ils sont Carolos.

Du côté ECOLO, Pour Anne Cattiez (ancienne conseillère communale ECOLO), le centre commercial « Rive Gauche » est un temple de la consommation et a tué tout le commerce des alentours. Les rues avoisinantes sont désertées.

Chapitre 3 : Cadre théorique et cas d'application

3.1 La précarité sociale et la ville

J. Wresinski (1987), définit la précarité sociale comme « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré-assumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible* ». ³⁸

L'article 23 de la Constitution belge dispose que :

« *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment : (...) 2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ; (...)* ». ³⁹

Les statistiques montrent que si les niveaux moyens de risque de pauvreté varient entre régions, les types de ménages les plus à risque ou les plus protégés sont similaires. Ainsi, les familles monoparentales ont très souvent de faibles revenus. Les célibataires, les ménages d'au moins trois adultes avec enfants et les familles nombreuses sont aussi souvent exposés à la pauvreté monétaire. Au contraire, les couples sans enfant ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes ont plus rarement de faibles revenus. ⁴⁰

Plus précisément, la précarité s'inscrit spatialement.

Pour P. Valarié (1991), la décentralisation et la disparition de l'état providence ont amené à la création de disparités entre les départements de France. Menant, selon lui au retour à la

³⁸ WRESINSKI J., « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Paris, Journal Officiel, 1987, p. 14.

³⁹ Constitution Belge, article 23.

⁴⁰ <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-selon-type-de-menage/> (page web consultée le 19 juillet 2019)

solidarité municipale et au réaménagement de l'architecture administrative composé d'un ensemble de montages associant services de l'Etat et l'administration départementale.

C'est dans cette configuration que sont apparus, par exemple, les « contrats de ville », qui mettent en relation contractuelle l'état et les collectivités locales et qui permettent l'élaboration de projets au sein de territoires définis comme marginalisés. Permettant ainsi une réinsertion de ces quartiers au sein des villes environnantes.⁴¹

Cependant, A. Ribardièrre établit un lien entre zones hautement précarisées et signataires de contrat de ville.

En effet, au travers de plusieurs groupes d'indicateurs portants sur la nationalité, l'âge, la structure familiale, la situation socio-professionnelle ou encore le statut au sein de l'échelle sociale, il définit les zones les plus sujettes à la précarité en Île-de-France.⁴²

Il apparaît alors qu'une douzaine de communes est concernée par une précarité massive et durable. Ces communes présentent en moyenne un taux de chômeurs dépassant les 20% ainsi qu'une population non-diplômée dépassant les 30%.

Y vit également en moyenne 4 fois plus de personnes étrangères hors UE qu'ailleurs ainsi que les ménages très pauvres qui y sont 3 fois plus élevés. Toutes ces communes sont signataires d'un contrat de ville, et ont toutes été fortement modelées par les vagues d'industrialisation des XIXe XXe siècles.⁴³

Les auteurs (A. Séguin et G. Divay, 2004) abordent les démarches entreprises dans la ville de Montréal face à la pauvreté observée durant les années 90.⁴⁴

La revitalisation urbaine des quartiers défavorisés ne doit plus passer uniquement par une transformation physique et sociale qui renverrait à l'approche utilisée depuis plusieurs décennies : la rénovation urbaine. Cela reste nécessaire mais il faut également que les quartiers se prennent en main et que les organisations locales et les citoyens s'engagent davantage dans la revitalisation des quartiers. C'est dans ce contexte qu'en 2003 sont lancés trois projets pilotes et portant sur des zones défavorisées enclavées entre des autoroutes et des gares de triage. Les

⁴¹ VALARIE P., « Territoires de la précarité et précarité des territoires », 1991, pp. 129-136.

⁴² RIBARDIERRE A., « Les territoires de la politique de la ville et leur environnement : une approche spatiale de la précarité sociale », 2004, pp. 31-44.

⁴³ Idem.

⁴⁴ SEGGIN A-M, DIVAY G., « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée », 2004.

objectifs se situent sur plusieurs plans, réinstaurer du dynamisme économique, y améliorer l'accès aux services publics, mais également y « *favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les résidents... encourager l'innovation dans les façons de faire pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ». ⁴⁵

Il apparaît donc clair que la lutte contre la précarité est une des composantes essentielles des expériences de revitalisation urbaine.

3.2 La prostitution et la ville

Deux auteurs (L. Gonzalez-Quijano et A. Roby, 2017) expliquent que cerner les territoires urbains de la prostitution revient presque toujours à en dessiner les formes les plus visibles : les lieux autorisés au détriment des lieux clandestins. ⁴⁶

Elles abordent la prostitution par sa place dans la ville permet de déplacer le regard de celles et ceux qui se prostituent vers les interactions entre les différents acteurs du monde de la prostitution – prostituées, clients, proxénètes, agents de police et détenteurs de l'autorité, riverains, etc. ⁴⁷

Dans ce cadre, l'existence ou non d'une réglementation et donc d'une action publique est déterminante dans la façon dont se structurent, à l'échelle de la ville, les espaces dédiés à l'activité prostitutionnelle.

Les auteurs démontrent que la volonté politique de circonscrire la prostitution à son application à l'échelle locale, c'est la question de la construction de la gestion de la prostitution « par le bas » et dans ses multiples, voire souvent incohérentes, modalités, qui est donnée à voir. Il ne s'agit pas uniquement de la manière dont les autorités municipales peuvent appliquer une politique nationale en impératifs locaux mais des façons suivant lesquelles les acteurs s'approprient, rejettent, renforcent ou modifient les espaces urbains voués à la prostitution. ⁴⁸

⁴⁵ SEGHIN A-M, DIVAY G., « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée », 2004, p69.

⁴⁶ GONZALEZ-QUIJANO L. et A. ROBY, « Pour une approche spatiale de la prostitution », 2017, pp. 5-15.

⁴⁷ Idem

⁴⁸ GONZALEZ-QUIJANO L. et A. ROBY, « Pour une approche spatiale de la prostitution », 2017, pp. 5-15.

Selon elles, une réalité plus mesurée où pratique de sociabilité et de solidarité entre prostituées et riverains coexistent avec des situations de violence, de conflits et de relégation.

Considérée comme un problème sociétal, la présence de prostituées dans la ville est périodiquement remise au cœur de l'actualité médiatique et législative, de même qu'elle est régulièrement au centre des préoccupations des municipalités et des riverains.

D'après des études très générales décrivant la prostitution depuis les débuts de l'humanité jusqu'à nos jours, il en ressort que ce n'est qu'à la fin des années 1970 que la prostitution devient un véritable objet historiographique. C'est dans ce contexte, que sortent les premiers ouvrages scientifiques entièrement consacrés à la prostitution.⁴⁹

Les recherches sur la prostitution connaissent un second souffle à partir de la fin des années 1980 puis plus largement dans les années 1990-2000.

Si l'histoire de la prostitution débute dès les premières prémices de l'histoire, l'étude de sa géographie est liée à l'essor des centres urbains, en tant qu'espaces où se développe l'activité prostitutionnelle.⁵⁰

D. Helene (2015) explique que la formation des quartiers de prostitution a permis de créer des zones séparées afin de ne pas menacer les valeurs morales associées à la modernité urbaine. Ces endroits regroupent des femmes qui sont désignées comme déviantes.⁵¹

Elle explique également que le Jardin Itatinga au Brésil a été créé avec l'objectif d'y concentrer toutes les activités liées à la prostitution et de l'isoler du reste de la ville.

Les arguments en faveur de cette création pour le pouvoir politique reposaient sur une conception de la prostitution comme un mal nécessaire, mais ne pouvant pas l'éliminer, il convenait de la cacher.⁵²

L'auteure souligne le fait qu'avant cette séparation, les prostituées étaient dispersées dans toute la ville. L'activité était présente dans les restaurants, discothèques, bars, près des écoles, même devant des églises.

⁴⁹ LE CORRE L., « Les publications françaises sur les prostitutions » (1975-2008), Paris, l'Harmattan et Pepper, 2011

⁵⁰ GONZALEZ-QUIJANO L. et A. ROBY, « Pour une approche spatiale de la prostitution », 2017, pp. 5-15.

⁵¹ HELENE D., « L'invention du Jardim Itatinga et la ségrégation urbaine de la prostitution », 2015.

⁵² Idem

L'activité était également présente dans les quartiers bourgeois. Aucun endroit n'était spécifiquement lié à la prostitution.

Avant la création de ce quartier, la prostitution dispersée dans la ville semblait beaucoup plus tolérée, acceptée et considérée par la population comme faisant partie de la normalité urbaine.⁵³

M-D Portes (2001), explique que les juristes distinguent trois grandes tendances concernant la gestion de la prostitution dans l'espace public : le prohibitionnisme, le réglementarisme et l'abolitionnisme. Ces trois tendances entraînent des choix politiques et législatifs différents.

Le réglementarisme argumente que la prostitution est un mal nécessaire et qu'il est indispensable d'instaurer un contrôle sanitaire des prostituées. Une réglementation juridique appropriée permet d'en réduire les nuisances.

Le prohibitionnisme interdit d'une part, l'exercice de la prostitution et d'autre part, incrimine pénalement tous les acteurs qui se livrent, pratiquent ou participent à ces pratiques. (Prostituées, clients, proxénètes).

Ce système de pensée met en avant la menace que représente la prostitution pour l'ordre social.⁵⁴

L'auteur constate que dans la majeure partie des cas, le prohibitionnisme n'a pas réussi à éliminer la prostitution mais l'a poussé vers la clandestinité.⁵⁵

L'abolitionnisme, promu par les Nations Unies, essentiellement appliquée aux Etats-Unis, lutte pour l'abolition de toute réglementation de la prostitution.

Ce mouvement considère la réglementation de la prostitution comme une reconnaissance sociale de l'esclavage des femmes.⁵⁶

Il juge la prostitution comme incompatible avec la dignité humaine et refuse de considérer la prostitution comme un travail.⁵⁷

Selon MD-Portes (2001), en Belgique, une approche pragmatique et réglementariste est adoptée ; c'est ainsi que les villes belges peuvent voir des lieux investis par la prostitution. Ces

⁵³ HELENE D., « L'invention du Jardim Itatinga et la ségrégation urbaine de la prostitution », 2015.

⁵⁴ PORTES M-D., « Prostitution et politiques européennes : pour une approche anthropologique du droit », Paris, L'Harmattan, 2011.

⁵⁵ Idem

⁵⁶ Idem

⁵⁷ Idem

zones, souvent associées, à des quartiers de vices où se mêlent criminalité, sexe et jeu, sont sujettes à l'évolution des pouvoirs publics et aux visions politiques des époques.⁵⁸

*« Le 2 décembre 1949, à l'instar de cinquante-trois autres pays, la Belgique a adhéré à la Convention des Nations-unies pour « la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui ». Cette convention sera ratifiée par la loi belge du 6 mai 1965. La Belgique confirme ainsi sa position abolitionniste ».*⁵⁹

Les articles 379 et suivants du Code pénal belge ne répriment pas en tant que telle la prostitution, mais une série de comportements qui entourent cette activité. Il s'agit notamment du racolage actif, du proxénétisme et de la publicité pour des offres de services à caractère sexuel.

« En son article 380, § 1^{er}, le Code pénal punit ceux qui contribuent à la débauche et à la prostitution, c'est-à-dire :

- *Celui qui a embauché, entraîné, détourné ou retenu en vue de la débauche et de la prostitution, même de son consentement, une personne majeure.*
- *Celui qui tient une maison de débauche et de prostitution.*
- *Celui qui vend, loue ou met à disposition aux fins de la prostitution des chambres ou des locaux en réalisant un profit anormal.*
- *Celui qui exploite la débauche ou la prostitution d'autrui ».*⁶⁰

R. Séchet (2009) précise que les pouvoirs décisionnaires des villes ont opéré de telle sorte que la prostitution de rue devient victime de la gentrification.⁶¹

Elle explique que l'un des secteurs permettant cette reconquête, et donc la gentrification, est l'immobilier. Elle constate que l'explosion de la gentrification est consécutive à un cycle de désinvestissement et de réinvestissement immobilier au sein de la ville.⁶²

⁵⁸ PORTES M-D., « Prostitution et politiques européennes : pour une approche anthropologique du droit. », Paris, L'Harmattan, 2011.

⁵⁹ Document législatif n° 5-1960/1.

⁶⁰ Document législatif n° 4-151/1

⁶¹ SECHET R., « La prostitution, enjeu de géographie orale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones », pp. 59 à 72, 2009.

⁶² SECHET R., « La prostitution, enjeu de géographie orale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones », pp. 59 à 72, 2009.

Dans leur article paru dans *Métropolitique* (2014), deux auteurs (A. Clerval et M. Van Crieckingen, 2014) décrivent ce phénomène de cycle en mettant en lumière : « ...le processus d'embourgeoisement des quartiers d'habitat populaire ». ⁶³

Pour eux, les politiques de gentrification ont pour but l'attraction de « nouvelles classes moyennes » vers des territoires situés, jusqu'alors, en dehors des cartes morales des catégories dominantes.

P. Hubbard (2008), parle de zone de combat où les « bourgeois » (*gentrifiers*) incarneraient le capital et soutiendraient des mesures de tolérances zéro, se battant bloc par bloc afin de reconquérir la cité. Il avance, entre autres, l'hypothèse que les politiques mises en œuvre à l'égard de la prostitution au sein des sociétés occidentales post-industrielles seraient l'un des piliers de la remise en avant du patriarcat, remplaçant la gentrification comme étant une revanche, certes, sociale mais également une revanche de genre. ⁶⁴

3.3 La mixité sociale et la ville

Selon l'AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs), la mixité sociale est à la fois un état : la cohabitation sur un même territoire de groupes sociaux aux caractéristiques diverses, et un processus : le fait de faciliter la cohabitation sur un même territoire de groupes divers par l'âge, la nationalité, le statut professionnel, les revenus afin d'avoir une répartition plus équilibrée des populations. ⁶⁵

Deux auteurs (C. Chamboredon et M. Lemaire, 1970) expliquent que « *ce serait une erreur de voir l'expression directe d'attitudes profondes à l'égard de la coexistence du rapprochement des classes sociales et de vouloir en déduire directement les normes de sociabilité et de confort propres à chaque classe en opposant par exemple les classes supérieures, hostiles à la coexistence, aux classes populaires, favorables à l'échange et à la communauté, ou encore des groupe avec de fortes exigences quant aux conditions de logement et des groupes qui, par manque d'ambition ou par ignorance, se contenteraient de moins* ». ⁶⁶

⁶³ CLERVAL A. et VAN CRIEKINGEN M., « “Gentrification ou ghetto”, décryptage d'une impasse intellectuelle », *Métropolitiques*, 20 octobre 2014.

⁶⁴ HUBBARD P., « Revenge and injustice in the neoliberal city: uncovering masculinist agendas ». *Antipode*, vol. 36, no 4, 2004, p. 669.

⁶⁵ http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Logement_IDF.pdf (page web consultée le 14 juin 2019).

⁶⁶ CHAMBBOREDON J-C. et LEMAIRE M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », 1970, pp 3-33.

L. Matthey (2001), propose deux objectifs de mixité sociale poursuivis par les politiques urbanistiques.

Le premier est de faire société : la mixité sociale permet de produire du lien social. En effet, fréquenter des groupes sociaux différents permet de les inscrire dans la société et nous faire prendre conscience qu'ils y participent.

Ainsi, voir des SDF ou toxicomanes dans l'espace public, c'est nous faire prendre conscience qu'ils existent dans la société ; les voir dans l'espace public permet déjà de créer du lien social. Le but est une rencontre entre les différences (jeunes, vieux, riches, pauvres).

Il s'avère également important de rappeler que l'espace public a une fonction de production d'un débat public. C'est le lieu où on rencontre des subjectivités différentes et où les points de vue différents peuvent s'échanger pour créer un avenir commun.

Ensuite, la mixité sociale permettrait de réduire les inégalités sociales. Elle permet de redistribuer des ressources qui sont territorialisées.

Par exemple, le fait d'avoir des « pauvres » dans un quartier « de riches » ouvrirait l'accès de ces pauvres à des écoles plus favorisées, des équipements de meilleure qualité.

Inversement, le fait d'avoir des populations favorisées qui viennent investir un quartier défavorisé permettrait d'améliorer le cadre de vie de ces quartiers.

Pour réduire ces inégalités, la mixité sociale vise à éviter les problèmes en un territoire donné. Offrir à des personnes plus fragiles d'accéder à des ressources différentes et donc de gagner en mobilité sociale.

Elle permet également d'éviter une concentration des privilèges (privilèges liés à la réussite scolaire, niveau élevé de revenus dans un espace.

Cela permet de rééquilibrer du territoire du point de vue du cadre de vie.⁶⁷

L'auteur explique que l'outil de mixité sociale impose des coûts qui peuvent être disproportionnés aux populations les plus pauvres.

⁶⁷ MATTHEY L., professeur à l'université de Genève., « mixité sociale : un outil d'urbanisme ? ». (consulté le 3 mai 2019).

Ce paradoxe est lié au fait que les politiques de mixité sociale sont en lien avec des politiques de réhabilitation urbaine, de rénovation urbaine, qui conduisent, parfois, à expulser les populations les plus pauvres de certains territoires pour faire venir des populations un peu plus privilégiées.⁶⁸

L. Matthey (2001) explique que la mixité sociale a de grandes difficultés à réduire les inégalités sociales du point de vue des capacités. Il ne suffit pas de mettre une population privilégiée à côté d'une population précarisée pour que cette population précarisée ait plus de capital social ou arrivent plus facilement à trouver un emploi. La mixité sociale éprouve des difficultés à satisfaire tous les groupes sociaux.⁶⁹

R. Epstein (2004) explique que la volonté politique de réduire la spécialisation des quartiers pauvres en y amenant des populations qui le sont moins trouve ses limites dans les logiques de distinction sociale, qui, chez les riches comme chez les pauvres, mettent en échec les tentatives de rapprochement volontariste des groupes en désirant pas cohabiter.⁷⁰

L'auteur explique également qu'en France, depuis les années 80, la tendance à l'embourgeoisement des zones aisées a pour résultat une accentuation de la concentration des populations pauvres ou précaires dans d'autres quartiers.⁷¹

Il souligne également que l'efficacité des politiques urbaines en matière de mixité sociale supposerait de pouvoir la mesurer.

Par exemple, en France, le seul recensement général de la population réunit 1800 indicateurs. Les représentations de la concentration ne seront pas les mêmes suivant les critères retenus (génération, niveaux de formation, revenus, origines ethniques etc.).

Il met également en avant que le degré de mixité d'un territoire dépend directement de l'échelle d'analyse retenue.

En effet, la mixité observée à l'échelle d'une agglomération est différente de celle observée dans une commune.⁷²

⁶⁸ Idem

⁶⁹ Idem

⁷⁰ EPSTEIN R., « le concept de mixité sociale appliqué aux politiques urbaines », 2004, pp 21-39.

⁷¹ Idem

⁷² EPSTEIN R., « le concept de mixité sociale appliqué aux politiques urbaines », 2004, pp 21-39.

Enfin, R. Epstein (2004) rappelle que la spécialisation sociale des territoires n'a pas toujours été considérée comme problématique.

En effet, en France, par exemple, la concentration spatiale des couches populaires a assuré aux maires communistes une base électorale solide.⁷³

3.4 Conclusion

La précarité sociale se définit par la situation personnelle des individus, le statut professionnel ou encore les revenus et ne peut être dissociée d'une dimension spatiale. Ainsi, la disparition de l'Etat de certaines zones géographiques et la décentralisation impriment de manière significative la prédisposition aux situations de précarité des personnes.

Dans ces conditions, nous pouvons constater que les politiques en la matière s'orientent depuis quelques années vers une volonté de revitalisation urbaine visant comme dessein la réintégration des zones marginalisées au sein des villes environnantes en passant, notamment, par une implication accrue de ses habitants.

C'est ainsi qu'en se penchant sur la problématique de la prostitution au sein de la ville, on peut s'apercevoir que la tendance est la réappropriation des espaces urbains voués, jusqu'alors, à la prostitution par les autorités locales.

Cette approche réglementariste s'oppose à une vision prohibitionniste de la prostitution en acceptant cette dernière comme un mal nécessaire, inhérent à l'histoire humaine, mais nécessitant un contrôle sanitaire et une existence préservant les valeurs de la population dominante.

Cependant, la volonté de reconquête des quartiers populaires par une nouvelle classe moyenne passe par la gentrification des travailleuses du sexe qui n'ont d'autre choix que de se déplacer en dehors des zones nouvellement réinvesties par les catégories dominantes.

Qu'en est-il de la mixité sociale dans cette nouvelle disposition urbaine ?

Cette mixité poursuivie par les politiques urbanistiques, véritable socle sociétal, permet au groupe humain de créer du lien social et de prendre conscience de l'existence singulière de chaque membre de la société.

⁷³ Idem

Cette mixité sociale qui fait écho à la spatialisation de la précarité en évitant la concentration des privilèges ou de la pauvreté en un territoire spécifique permet la réduction des inégalités sociale ou la marginalisation de quartiers et de ses habitants.

Cette vision semble ébranlée tant par la difficulté de cohabitation des différents groupes sociaux que par l'inexorable embourgeoisement de certaines zones qui favoriserait la précarisation de quartiers.

Dans le point suivant, nous allons voir comment ces trois concepts sont mis en pratique dans le quartier d'études.

Cas d'application

La précarité sociale et la ville

Comme nous l'avons observé dans le chapitre 1, la précarité sociale est très présente à Charleroi.

La lecture des chiffres du taux du RIS très élevé et le taux d'emploi y est très faible. Ceci montre que la population carolo est précaire.

On observe dans le chapitre 3 que la précarité sociale touche les familles mono parentales.

Martine Di Marino, coordinatrice de l'ASBL « Entre2Wallonie » confirme que la plupart du temps, les prostituées élèvent seules leurs enfants.

C'est la précarité sociale qui les amène à se prostituer.

Elle nous explique les effets négatifs du règlement communal interdisant le racolage sur tout le territoire de Charleroi en 2014 sur ce public précarisé.

D'une part, le rapport d'activité de l'ASBL de 2016 montre qu'il y a toujours autant de personnes qui se prostituent dans le Centre-Ville de Charleroi. Ce n'est pas pour autant que ces personnes se sont dirigées vers des « privés ».

D'autre part, les conditions socio-sanitaires sont encore plus précaires qu'auparavant puisque ces pratiques se dispersant dans la Ville, les personnes s'isolent, prennent plus de risques. La fermeture d'un des deux hôtels du centre-ville a amplifié le phénomène de dispersion.

La sécurité des personnes est en péril. Les passes se font davantage dans les voitures, dans les squats, dans les tentes avec tout ce que cela comporte comme défaut d'hygiène, de risques accrus.

La population que rencontre l'ASBL sur Charleroi n'a pas accès aux différentes possibilités offertes à tout un chacun. Soit par méconnaissance des services, soit par l'isolement social et mental provoqué par un passé d'exclusion sociale.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, la précarité sociale s'inscrit spatialement. La ville de Charleroi a développé deux projets de revitalisation urbaine comme nous les avons détaillés dans les précédents chapitres.

Ces deux projets ont des conséquences sur une population dite précaire. Anne Cattiez, ancienne conseillère ECOLO nous explique que Charleroi a connu ses heures de gloire grâce à l'industrialisation et était peuplée principalement d'une classe ouvrière.

Petit à petit, les usines ont fermé, cette classe ouvrière s'est petit à petit paupérisée.

A travers le projet Rive Gauche et PHENIX, la ville de Charleroi se transforme physiquement et socialement. Cette revitalisation entraîne l'apparition de nouvelles classes sociales plus aisées.

C'est grâce à cette classe sociale aisée qui va investir l'espace public que des petits commerces, cafés, restaurants vont apparaître pour répondre à leurs besoins.

Cette classe sociale aisée va faire un autre usage du quartier et va amener ses codes culturels. Cette population va également investir dans l'habitat parce que Charleroi est une ville dite « pauvre ».

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, le prix de vente d'une habitation est inférieur par rapport aux prix moyens hainuyers et wallons.

L'achat de logements dans une ville en transformation va leur permettre d'accroître leur investissement en louant ces habitations à des loyers plus élevés dans le futur.

Suite à l'inflation des loyers, les personnes à très bas revenus ne pourront plus habiter dans le centre-ville.

Pour Valerie Dubucq, assistante sociale à l'ASBL « L'Espace P », les personnes en précarité ne trouvent plus leur place en ville.

Le pouvoir politique communal souhaite voir arriver une nouvelle population à Charleroi.

Selon elle, les infrastructures créées actuellement ne profitent pas aux personnes à très faibles revenus.

La prostitution et la ville

Si l'on s'en réfère au cadre théorique sur la prostitution et la ville, l'article de Diana Hélène (2015), illustre le cas de Charleroi.

Anne Cattiez (ancienne conseillère communale ECOLO) nous explique que la prostitution mixée à d'autres publics est plus tolérée.

Le règlement communal déplaçant la prostitution du quartier du Triangle vers un quartier isolé à la limite du Centre-Ville en 2011 a entraîné une vision de ces femmes comme déviantes.

Tandis que, dans le quartier du Triangle, elles étaient mêlées à d'autres types de population, la prostitution faisait partie du paysage urbain.

Pour Anne Cattiez, le règlement communal interdisant la prostitution dans l'espace public en 2014 a entraîné des conséquences pour ces femmes.

Elles n'ont plus eu leur place dans l'espace public et donc, dans la société.

Comme nous l'avons constaté dans le cadre théorique, une réglementation de la prostitution, donc une action publique est déterminante dans la façon dont se structurent, à l'échelle de la ville, les espaces dédiés à l'activité prostitutionnelle.

Pour Madame Di Marino, fermer les bars vitrines et empêcher la prostitution dans le triangle a été un choix très négatif. Lorsque ceux-ci étaient encore ouverts, les prostituées étaient plus en sécurité grâce aux contrôles réguliers, cela évitait la prostitution clandestine et les femmes étaient entourées donc beaucoup plus en sécurité.

A l'heure actuelle, la prostitution s'étend un peu partout et souvent dans des endroits isolés, ce qui amène à un sentiment de grande insécurité. Les prostituées ne savent plus se rendre dans les ASBL du quartier, un grand nombre de viols a été constaté et l'on est amené à un phénomène de gentrification.

La gestion de la ville étant PS est tout à fait d'accord avec ce règlement contrairement au parti Ecolo qui aurait souhaité trouver une solution sans pour autant interdire la prostitution.

Isabella Greco du parti socialiste explique qu'elle souhaite rencontrer des prostituées et trouver avec elles une solution.

Pour Madame Cattiez du parti Ecolo, il ne fallait pas supprimer la prostitution dans le quartier du Triangle.

La mixité sociale et la ville

Martine Di Marino, coordinatrice à l'ASBL « Entre2Wallonie » explique qu'avant 2002, le quartier du Triangle était un quartier à forte mixité sociale.

En effet, on retrouvait des personnes de classes différentes. D'un côté, les femmes prostituées, de l'autre, on pouvait y retrouver des personnes aux revenus aisés.

Dans le quartier, une bijouterie populaire à Charleroi y était implantée. Même les personnes habitant la périphérie traversaient le quartier du Triangle pour aller dans cette boutique.

On y trouvait également des restaurants. Les personnes de classe moyenne passaient régulièrement par le Triangle pour aller se restaurer.

Le quartier se portait très bien.

Les personnes qui résidaient dans le Triangle étaient conscientes du phénomène de prostitution lorsqu'elles y habitaient. Tout le monde vivait ensemble. Les travailleuses du sexe étaient respectées par les riverains.

Certes, le quartier connaissait des problèmes. Lorsqu'une zone est dédiée à la prostitution, un phénomène de drogues est également présent.

De plus, le quartier était très vivant. Des dealers le fréquentaient, mais étant donné qu'ils étaient mêlés à toute autre population, cela passait inaperçu.

Aujourd'hui, le quartier étant désert, ils ont toute la place pour leur commerce.

Martine Di Marino explique que l'idée politique était de rénover le quartier et de faire revenir une population de classe moyenne dans le quartier du Triangle.

Des logements ont été rénovés dans le but de se réapproprier cet espace public.

Elle explique que des restaurants se sont implantés dans le quartier lorsque Rive Gauche a ouvert.

Ceux-ci espéraient avoir comme clients les personnes fréquentant régulièrement le centre commercial.

Dès lors, à ce jour, cela ne fonctionne pas encore.

Ce centre commercial et le réaménagement des voiries n'a pas d'impact positif sur le quartier du Triangle.

Martine Di Marino explique que les politiques publiques jouent un rôle essentiel dans la perception de la prostitution. En effet, à Charleroi, le règlement de 2014 interdisant la prostitution a montré la prostitution comme un « délit ».

Donc, ce phénomène de délit ne peut pas côtoyer des populations de classe différente.

Dès lors, Isabella Greco, attachée au cabinet de Françoise Daspremont (PS) explique que le projet Rive Gauche a un impact positif sur la mixité sociale.

Cela permet aux personnes de se rencontrer dans le centre commercial et créer du lien social.

Rive Gauche est devenu le QG des jeunes. C'est un lieu qui permet d'échanger.

On y retrouve également des personnes âgées qui n'osaient plus sortir de chez elles, des personnes habitant des communes avoisinantes de Charleroi plus riches fréquenter le centre commercial.

Pour Anne Cattiez, le centre commercial n'a pas amené de lien social. Les commerces locaux créent plus de liens sociaux, mais pas un temple de la consommation.

Pour elle, le projet Rive Gauche ne laisse pas de place aux personnes précarisées.

Par exemple, un garde de Rive Gauche, Pierre (nom d'emprunt), nous confirme qu'il a ordre de mettre dehors du centre commercial les personnes ayant le profil « SDF ».

En conclusion, le concept de mixité sociale est un concept difficile à appliquer.

Si l'on se réfère à la théorie, nous pouvons observer que la mixité sociale est un choix politique.

Les politiques à Charleroi avaient l'intention de réaliser de la mixité sociale, mais n'incluent pas les personnes plus précarisées. Le but est de mixer des classes moyennes à revenus moyens avec des classes aisées.

Isabella Greco (PS) nous confirme que les loyers des nouveaux logements construits ont été adaptés pour des familles de classe moyenne en vue de créer de la mixité sociale.

Comment définit-on la classe moyenne ?

En effet, à Charleroi, comme on a pu le constater dans le chapitre 1, la population est dite « pauvre » par rapport à la province du Hainaut.

La question reste alors de savoir à quoi se réfèrent les politiques pour définir la classe moyenne à Charleroi.

Perspectives d'avenir pour le quartier du Triangle

La redensification de la ville basse continue.

Du boulevard Tirou à la place Buisset en passant par le quartier du Triangle, deux projets d'envergure vont bientôt voir le jour.

La ville de Charleroi a adopté le nouveau projet de développement d'un pan entier du quartier Rivages, à la ville basse.

La Tour des Finances, le bâtiment des TEC vont disparaître pour faire place au Left Side Business Park, un pôle mixte de bureaux, logements et commerces, idéalement à proximité des stations de transports en commun.

Le Left Side Business Park

Le projet urbanistique vise à réaliser en entrée de ville un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et de commerces.

Concrètement, le projet prévoit la construction de 40.000 m² de bureaux répartis dans quatre tours, et approximativement 380 logements distribués dans deux tours et dans un nouvel îlot. L'ensemble sera aménagé autour d'une marina.



Source : <https://www.dhnet.be/regions/charleroi/la-marina-de-la-sambre-va-rapprocher-la-ville-de-l-eau-5af5f090cd70c60ea6ef2d36>, consulté le 9/06/2019.

Le quartier du Triangle se trouve derrière ces tours.

« Le projet se concentre en priorité sur la mixité de fonctions et une offre de logements diversifiée, les équipements intérieurs et extérieurs favorisant les échanges sociaux, et l'optimisation des espaces verts dans une zone d'occupation dense. Ainsi l'on retrouve une très large variété typologique (familiale, monoparentale...) et intergénérationnelle (résidence service, cocoonage, crèche, école des devoirs...). Cet aspect communautaire est renforcé par une série d'équipements avec entre autres une conciergerie, une ferme urbaine, une salle de sport, un atelier vélo, un espace de co-working, des chambres d'amis, des jardins collectifs, etc. ». ⁷⁴

Le Coliséum

La ville de Charleroi a également un autre projet qui est de rénover entièrement le Coliséum. Le Coliséum est une ancienne salle de spectacle.

Il se situe à la rue de Marchienne (rue parallèle au quartier du Triangle).



Source :

https://www.google.com/search?rlz=1C1CHBD_frBE851BE851&biw=1600&bih=757&tbm=isch&sa=1&ei=r3VNXdTWOcXEkWp37CYAQ&q=le+coliseum+charleroi+transformé+en+centre+commercial&oq=le+coliseum+charleroi+transformé+en+centre+commercial&gs_l=img.3, consulté le 5/07/2019.

⁷⁴https://static1.squarespace.com/static/52dbef69e4b09473684733c7/t/59e85c159f07f5c76b44740f/1508400172_273/171003_FORUM-IMMOBILIER_171002_WEB.pdf

« Après plusieurs années de négociations, la S.A. Iret Promotion a fini par trouver un accord avec Gil Goorman et a acheté le Coliséum, rue de Marchienne. Cet ancien cinéma transformé en salle de spectacle est un lieu mythique de la ville basse. Le promoteur a également racheté trois vieux immeubles délabrés accolés à l'arrière du bâtiment, aux 8, 10 et 12 de la rue du Bief du Moulin. Et Iret Promotion a aussitôt déposé une demande de permis intégré pour rénover entièrement le Coliséum et le réaménager en espace commercial.⁷⁵

Ces deux nouveaux projets de redéploiement urbains vont-ils faire renaître le quartier du Triangle, aujourd'hui abandonné ?

Dès lors, nous pouvons nous poser la question de savoir comment les politiques communales vont trouver une solution pour la prostitution au sein d'un quartier si valorisé ?

⁷⁵ <https://www.sudinfo.be/id84432/article/2018-11-08/une-page-se-tourne-charleroi-le-coliseum-ancienne-salle-de-spectacle-va-etre>

Conclusions générales

Nous voici arrivés à la conclusion de ce travail de recherche qui a pour but de cibler et d'analyser les conséquences des projets de revitalisation urbaine « Rive Gauche » et « PHENIX » sur la prostitution au sein du quartier du Triangle à Charleroi.

Comme nous l'avons constaté, le principal impact de la mise en place de ces projets de revitalisation urbaine est le phénomène de gentrification ou le déplacement des travailleuses du sexe.

En effet, cette vision de la ville de Charleroi renaissant grâce à la reconquête des zones marginalisées tel que le quartier du Triangle, est la pierre angulaire d'une volonté des pouvoirs publics et des catégories dominantes de repousser hors de la ville les frontières de l'ordre moral. Cette attitude revancharde de la ville envers ses habitants les plus précarisés est révélatrice de l'échec de l'un des grands idéaux qui animaient jusqu'alors les projets urbanistiques : la mixité sociale.

Ce n'est pas un hasard si Charleroi est l'un des fers de lance de cette volonté de reconquête. Comme nous l'avons analysé, la cité Carolo, comme beaucoup de grandes villes industrielles, a connu un déclin économique substantiel. Déclin imprimant profondément la ville urbanistiquement et socialement.

C'est dans ce contexte que le quartier du Triangle a sombré de plus en plus dans la marginalité où se côtoient dealers, prostituées mais aussi travailleurs sociaux.

A l'image des deux seules associations présentes dans le Triangle et qui viennent en aide aux personnes prostituées, « L'Espace P » et « Entre2Wallonie ». Les intervenants qui y travaillent sont essentiels au maintien du lien social entre la collectivité urbaine et les précarisés du Triangle. Ils sont également des interlocuteurs précieux pour témoigner de la réalité du terrain.

C'est fort de ce constat qu'est imaginé un plan ambitieux de réaménagement et de sécurisation de l'espace public au sein de cette zone, le projet « PHENIX ». Ce projet vise à rénover plusieurs rues, places mais également les quais de Sambre afin de privilégier le piétonnier et préparer la zone au déploiement du second projet : « Rive Gauche ». Ce dernier a pour but l'implantation d'un vaste centre commercial au centre de la ville basse qui ramènerait du

tourisme et favoriserait une reprise économique. La construction créa un véritable bouleversement urbanistique au sein de la ville basse, tant elle nécessitait un remodelage en profondeur des infrastructures existantes qui, pour certaines, faisaient partie du paysage depuis toujours.

Au sein de cette dynamique, peu de place est faite à la considération des individus, tel que les prostituées, ayant fait du quartier leur lieu de vie et de travail. C'est en réalité tout le contraire, pour preuve l'accord signé en 2010 entre le Conseil Communal de Charleroi et la SA Engelstein, société privée engagée dans le projet, qui stipule une clause proclamant la suppression de la prostitution de rue sur le territoire de Charleroi ville basse et proposant de la déplacer en des lieux moins visibles.

Cette volonté d'écartement, ainsi que l'adoption d'un règlement répressif, ont pour conséquence d'augmenter l'insécurité des personnes prostituées. Les obligeant à se rendre en des lieux plus visibles entraînant une diminution de la clientèle. Ainsi qu'une désertification des ASBL restées, elles, implantées au sein du Triangle. Cette tendance nécessitera l'adaptation des acteurs sociaux en allant eux même à la rencontre des prostituées.

Du côté du pouvoir politique gouvernant à Charleroi (PS), il semble que ces impacts négatifs soient des dommages collatéraux inhérents à de tels projets. Et qu'ils sont, par ailleurs, minimes tant « Rive Gauche » permet la rencontre et brise, donc, l'isolement social. D'autant plus que ces projets permettent de percevoir Charleroi avec positivité et permette un rayonnement de la ville.

Pour l'opposition (ECOLO), le constat est amer, « Rive Gauche » est vu comme un temple de la consommation qui a tué les commerces alentours et fait désertier les rues avoisinantes.

Bibliographie

Entretiens

- Bouanonou Sally, riveraine dans le quartier du Triangle à Charleroi, rencontrée le 04/01/2019.
- Cattiez Anne, ancienne conseillère communale ECOLO et ancienne présidente du Conseil Consultatif Egalité Femmes-Hommes, rencontrée le 09/07/2019.
- Di Marino Martine, coordinatrice à l'ASBL « Entre2Wallonie », rencontrée le 19/06/2019.
- Dubucq Valérie, assistante sociale à l'ASBL « Espace P », rencontrée le 05/07/2019.
- Greco Isabella, attachée au cabinet de Françoise Daspremont (PS), rencontrée le 04/07/2019.
- Parmentier Luc, ancien conseiller communal ECOLO, rencontré le 10/10/2017.
- Pierre, nom d'emprunt, garde du centre commercial « Rive Gauche », rencontré le 04/01/2019.

Chapitre 1 : Charleroi et le quartier du Triangle

Ouvrages et articles de périodiques

- J. WRESINSKI. Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, 1987

Documents officiels

- ASBL Entre deux Wallonie, rapport d'activité 2016.
- ASBL Entre deux Wallonie, rapport d'activité 2017.
- Fiche communale de la Ville de Charleroi, Observatoire de la Santé en Hainaut, 2018, P.6.
- Relais social de Charleroi, rapport d'activité 2017.

- Réseau observatoires de Charleroi, baromètre socio-économique et sanitaire de la Ville de Charleroi, 2014-2016, P.1.

Sites web

- L’Avenir, Charleroi élue "le plus laid endroit au monde",
<https://www.lavenir.net/cnt/111025>, consulté le 1/07/2019
- Service Public Fédéral Intérieur, statistiques de population
<https://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>, consulté le 1/07/2019.
- Ville de Charleroi, carte de Charleroi,
<https://www.charleroi.be/sites/default/files/kcfinder/files/pdf%20site/Carte%20Charleroi.pdf>,
consulté le 5/07/2019
- Ville de Charleroi, carte de Charleroi,
<https://www.charleroi.be/cartejesuisla>, consulté le 24/06/2019

Chapitre 2 : les projets de rénovation urbaine et ses conséquences

Documents officiels

- Commission de travail « prostitution » Janvier 2014.

Sites web

- ASBL Entre2Wallonie,
<https://www.entre2wallonie.com/historique>, consulté le 2/06/2019
- Inter-Environnement Wallonie, Charleroi Rive Gauche : un projet “urbicide !
<https://www.iew.be/charleroi-rive-gauche-un-projet-urbicide/>, consulté le 2/06/2019.
- L’Avenir, 800 emplois à pourvoir,
https://www.lavenir.net/cnt/dmf20161020_00900782/rive-gauche-pres-de-800-emplois-a-pourvoir, consulté le 16/05/2019.
- LE Vif, Charleroi la mue urbaine a commencé,
<https://www.levif.be/actualite/belgique/charleroi-la-mue-urbaine-a-commence/article-normal-29587.html>, consulté le 24/06/2019.

- RTBF, Implanter les centres commerciaux en ville
https://www.rtbf.be/info/regions/hainaut/detail_implanter-les-centres-commerciaux-en-ville-surtout-pas-selon-inter-environnement-wallonie?id=9806546, consulté le 1/05/2019.
- Syndicat des indépendants et des PME, Le SDI inquiet pour le commerce carolo,
<http://www.sdi.be/presse/projet-rive-gauche-le-sdi-inquiet-pour-le-commerce-carolo>, consulté le 19/02/2019.
- ULG, analyse de projets urbains,
<https://jacquesteller.files.wordpress.com/2018/11/rapport-projet-urbain-de-charleroi-miora-rabary.pdf>, consulté le 15/03/2019.
- Ville de Charleroi,
<http://www.charleroi-bouwmeester.be/charleroi-dc-0>, consulté le 24/06/2019.
- Ville de Charleroi,
<https://www.charleroi.be/actualit/rive-gauche-la-course-finale> adapté par l’auteur

Chapitre 3 : cadre théorique et cas d’application

Ouvrages et articles de périodiques

- CHAMBBOREDON J-C. et LEMAIRE M., « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement, 1970, pp 3-33.
- CLERVAL A. et VAN CRIEKINGEN M., « “Gentrification ou ghetto”, décryptage d’une impasse intellectuelle », Métropolitiques, 20 octobre 2014.
- EPSTEIN R., « le concept de mixité sociale appliqué aux politiques urbaines », 2004, pp 21-39.
- GONZALEZ-Quijano L. et A. Roby, « Pour une approche spatiale de la prostitution », 2017, pp. 5-15.

- HELENE D., « L'invention du Jardim Itatinga et la ségrégation urbaine de la prostitution », 2015.
- HUBBARD P., « Revenge and injustice in the neoliberal city: uncovering masculinist agendas ». Antipode, vol. 36, no 4, 2004, p. 669.
- LE CORRE L., « Les publications françaises sur les prostitutions » (1975-2008), Paris, l'Harmattan et Pepper, 2011.
- PORTES M-D., « Prostitution et politiques européennes : pour une approche anthropologique du droit. », Paris : L'Harmattan, 2011.
- RIBARDIERE A., « Les territoires de la politique de la ville et leur environnement : une approche spatiale de la précarité sociale », 2004, pp. 31-44.
- SECHET R., « La prostitution, enjeu de géographie orale dans la ville entrepreneuriale. Lectures par les géographes anglophones », pp. 59 à 72, 2009.
- SEGHIN A-M, DIVAY G., « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée », 2004.
- VALARIE P., « Territoires de la précarité et précarité des territoires », 1991, pp. 129-136.
- WRESINSKI J., « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Paris, Journal Officiel, 1987, p. 14.

Documents officiels

- Constitution Belge, article 23.
- Document législatif n° 5-1960/1
- Document législatif n° 4-151/1

Sites web

- [AITEC](#)

http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Logement_IDF.pdf (consulté le 14 juin 2019).

- Forum immobilier, Charleroi Make IStory with us,
https://static1.squarespace.com/static/52dbef69e4b09473684733c7/t/59e85c159f07f5c76b44740f/1508400172273/171003_FORUM-IMMOBILIER_171002_WEB.pdf

- Google image, Photo du Coliséum,
https://www.google.com/search?rlz=1C1CHBD_frBE851BE851&biw=1600&bih=757&tbm=isch&sa=1&ei=r3VNXdTWOcXEkwWp37CYAQ&q=le+coliseum+charleroi+transformé+en+centre+commercial&oq=le+coliseum+charleroi+transformé+en+centre+commercial&gs_l=img.3, consulté le 5/07/2019.

- IWEPS,

<https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-selon-type-de-menage/> (consulté le 19 juillet 2019)

- LA DH, photo de la Marina

<https://www.dhnet.be/regions/charleroi/la-marina-de-la-sambre-va-rapprocher-la-ville-de-l-eau-5af5f090cd70c60ea6ef2d36>, consulté le 9/06/2019.

Document audiovisuel

MATTHEY L., professeur à l'université de Genève., « mixité sociale : un outil d'urbanisme ? ». (consulté le 3 mai 2019).